



**PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL
DE LA VILLE DE CONTREXÉVILLE
+ PLAN MERCREDI
2024 - 2027**



Date de présentation du projet : février 2024

Membres du comité de pilotage :

- Monsieur le Maire
- Les membres élus de la commission Enfance / Jeunesse
- Les directions des écoles maternelle et élémentaire
- Les représentants de l'association O'Sport
- Le représentant de la Caisse d'Allocation Familiale
- Le représentant du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
- Les représentants élus des parents d'élèves
- Les agents de la collectivité en charge de l'Enfance et de la Jeunesse

Collectivité territoriale porteur du projet : Contrexéville

Nom et prénom du correspondant : madame Marlène Dos Santos, adjointe en charge de l'Enfance et de la Jeunesse

Nom, prénom et coordonnées du coordonnateur du projet : monsieur Michaël Perrin, responsable du pôle Enfance / Éducation

Tél : 06 43 07 48 32

Mail : michael.perrin@contrexeville.fr

Durée du PEDT : 3 ans

Annexe 1 : Monographie de Contrexéville concernant le PEDT, et plus précisément le plan mercredi, réalisée par l'association Citoyens et Territoires Grand Est, publiée en 2020

Annexe 2 : Charte de bonne conduite

Annexe 3 : Synthèse des résultats du recueil de données du PEDT – février 2023

Annexe 4 : Résultats complets du recueil de données du PEDT – février 2023

Projet Éducatif Territorial

Avant-propos : Qu'est-ce qu'un Projet Éducatif Territorial (PEDT) et quel est son ancrage actuel ?...4	
§1 - Territoire et publics concernés6	6
I - Population, territoire et spécificités6	6
II - Contexte scolaire9	9
III - Contexte périscolaire et extrascolaire10	10
§2 – Organisation et enjeux éducatifs des accueils périscolaires11	11
I – Organisation et tarification11	11
II - Intentions éducatives du PEDT, objectifs et organisation des accueils périscolaires14	14
A) Intentions éducatives.....14	14
B) Pédagogie autour des activités.....17	17
C) Déroulé des accueils périscolaires21	21
1) École maternelle21	21
2) École élémentaire24	24
3) Accueil des enfants en situation de handicap29	29
§3– Évaluation.....31	31
§4 – Conclusion32	32

Avant-propos : Qu'est-ce qu'un Projet Éducatif Territorial (PEDT) et quel est son ancrage actuel ?

Depuis de nombreuses années, la municipalité de Contrexéville a placé l'éducation au cœur de son projet. La ville soutient ainsi, avec force, les écoles et a fortement enrichi ses accueils périscolaires afin d'améliorer la qualité d'accueil des enfants et rendre le service accessible à tous.

En lien avec la réforme des rythmes scolaires, la municipalité a développé, sur tous les temps périscolaires de ses deux écoles, des accueils de loisirs déclarés auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) – ancienne DDCSPP; afin notamment de garantir, aux enfants et aux parents, un suivi pédagogique fort et un cadre réglementaire qui met l'enfant au cœur de toutes les préoccupations.

Cette réflexion était engagée auparavant par le Projet Éducatif Local (PEL) et est maintenant en lien avec la CTG (Convention Territoriale Globale) portée par l'intercommunalité et la CAF depuis 2021. Elle axe notamment sa réflexion autour de l'amélioration des services apportés sur le territoire au profit de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, et des familles.

La volonté affirmée est de renforcer la cohérence et la continuité éducative sur la commune. Un travail entre tous les partenaires de ces secteurs est initié.

Le PEDT donne l'occasion de continuer à développer une dynamique avec les partenaires éducatifs dans une démarche de coéducation. Il se veut un outil de lisibilité et de mise en cohérence sur la commune des actions engagées en matière d'éducation. Ce PEDT est centré sur un diagnostic du territoire et l'étude des besoins remontés par les différents acteurs du secteur. Il coordonne l'articulation entre les temps scolaires et périscolaires en lien avec la refondation de l'école portée par l'Éducation Nationale.

Dans un contexte sociétal difficile, qui a modifié la prise en charge des enfants ; dans un climat où l'environnement des jeunes est en perpétuel mouvance ; et où les frontières pédagogiques et sociétales sont remises en cause, il semble de plus en plus nécessaire d'apporter un cadre éducatif cohérent, concerté, transversal et complémentaire à notre jeunesse. Avec ce constat que : pour grandir, l'enfant a besoin de cohérence, de fiabilité et de repères. L'adulte occupe ce rôle de tuteur : être à la fois celui qui apporte la sécurité, l'affection, mais aussi des repères, une structure.

Ce document doit servir de base à cette complémentarité de la communauté éducative.

Ce PEDT se veut vivant et évolutif, en lien avec les différentes évaluations et réunions du comité de pilotage qui ont pu être menées.

(cf. annexe 3)

Le PEDT c'est quoi ? :

Différents extraits de la circulaire n° 2013-036 du 20 mars 2013
publiée au BO n° 12 du 21 mars 2013

Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. À l'occasion de la nouvelle organisation du temps scolaire qui se met en place dans les écoles primaires à compter de la rentrée 2013, cette démarche doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voire extrascolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

Le projet éducatif territorial est un outil de collaboration locale qui peut rassembler, à l'initiative de la collectivité territoriale, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation.

L'objectif du projet éducatif territorial est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets des écoles et, le cas échéant, les projets des établissements du second degré et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il doit donc permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui. Il peut être centré sur les activités périscolaires des écoles primaires ou aller jusqu'à s'ouvrir, selon le choix de la ou des collectivités intéressées, à l'ensemble des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, de l'école maternelle au lycée, à l'instar de certains projets éducatifs locaux.

L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du projet éducatif territorial relèvent des collectivités territoriales et de leurs partenaires, notamment associatifs, qui doivent présenter les garanties nécessaires au regard de la sécurité physique et morale des mineurs. Elles sont garantes de sa qualité. Les activités proposées dans ce cadre n'ont pas de caractère obligatoire, mais chaque enfant doit avoir la possibilité d'en bénéficier. Le projet éducatif territorial prend la forme d'un engagement contractuel entre les collectivités, les services de l'État et les autres partenaires.

§1 - Territoire et publics concernés

I - Population, territoire et spécificités

La commune de Contrexéville, dans le département des Vosges, est l'une des 45 communes qui composent la communauté de communes Terre d'Eau. Deuxième par son nombre d'habitants (après Vittel), Contrexéville est une ville thermale de 3222 habitants (*Population légale au 1^{er} janvier 2021 en vigueur au 1^{er} janvier 2024 – source INSEE*) dont l'histoire a été marquée par le thermalisme, l'exploitation de l'eau par l'usine d'embouteillage, puis l'implantation du groupe Nestlé Waters.

Contrexéville a longtemps été un secteur dit « riche et prospère », qui profitait des nombreux emplois liés au thermalisme et à l'exploitation de l'eau. Le bassin s'est appauvri depuis quelques années, avec un recul de l'emploi global, une baisse de la production d'eau minérale et un tourisme qui peine à retrouver son dynamisme d'antan. On peut d'ailleurs constater un recul de la population avec une perte de 335 habitants en 11 ans sur la commune.

Cependant, Contrexéville peut aujourd'hui entrevoir un avenir meilleur grâce à l'obtention en 2021 de l'agrément rhumatologie qui permet de « booster » l'offre en terme de thermalisme avec des chiffres en nette augmentation en 2023. Le développement de la zone d'activité commerciale de l'ex BA 902, en 2019, a également permis la création de nombreux emplois.

Quelques chiffres :

Il y a une diminution du taux de chômage entre 2014 et 2020 :

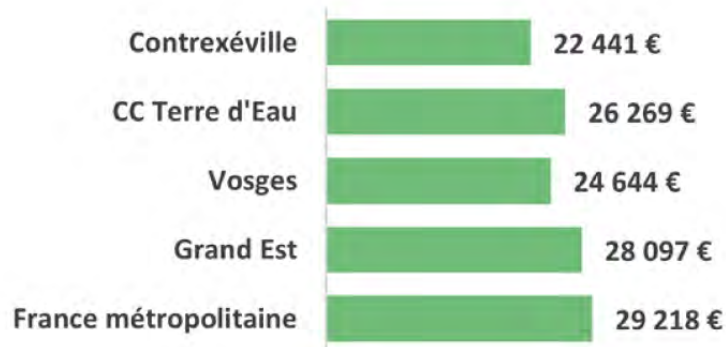
EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2009	2014	2020
Nombre de chômeurs	291	324	237
Taux de chômage en %	18,6	22,2	17,8
Taux de chômage des 15 à 24 ans	34,8	41,0	29,4
Taux de chômage des 25 à 54 ans	16,4	20,9	15,8
Taux de chômage des 55 à 64 ans	15,6	14,6	16,3

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

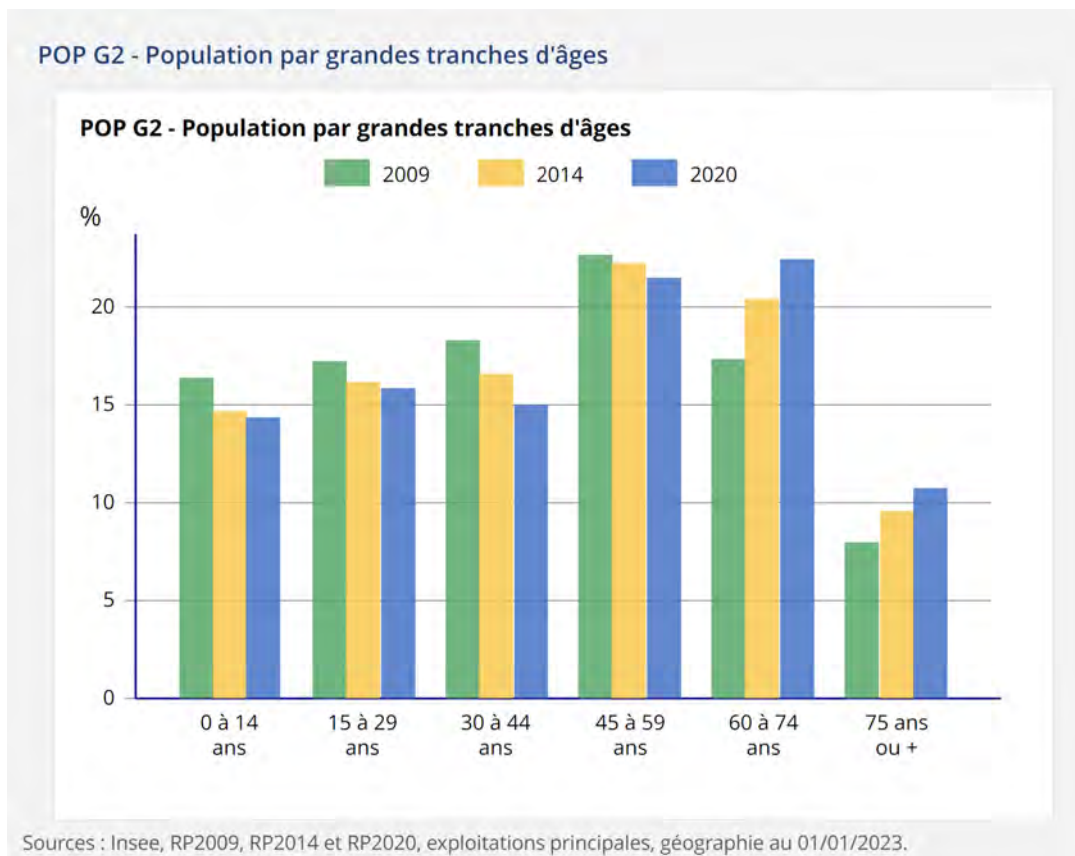
Le revenu annuel moyen des ménages est de **22 441 €** pour Contrexéville, contre une moyenne départementale de **24 644 €**. La présence de foyers aux revenus modestes implique des besoins d'accompagnement des services publics plus marqués pour une partie de la population.

REVENU MOYEN ANNUEL DÉCLARÉ :

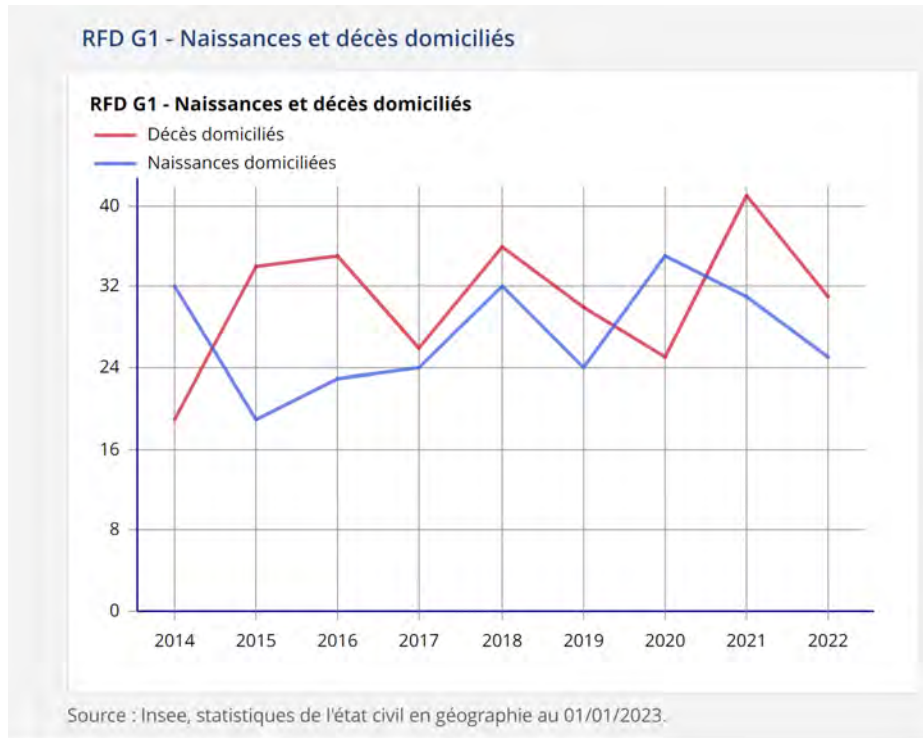


DGFIP, 2022

On constate, de même, un vieillissement de la population contrexévilloise :



Une baisse de la natalité est aussi à noter depuis 2020 :



Géographiquement parlant, Contrexéville est une ville enclavée loin des grands centres urbains ; le manque de transports est une réalité notamment depuis la fermeture en 2016 de la ligne de chemin de fer reliant Contrexéville à Nancy.

Cependant depuis le premier PEDT, une avancée significative a eu lieu, puisque cette ligne de transport ferroviaire devrait rouvrir en 2025.

Distances aux agglomérations voisines :

- Distance Contrexéville – Epinal 48 km
- Distance Contrexéville – Neufchâteau 28 km
- Distance Contrexéville – Nancy 74 km



Face à ces données, il est important, pour la municipalité, de mettre en avant une politique éducative globale qui tient compte du contexte du territoire, notamment social, mais aussi des enjeux et des objectifs futurs pour la commune afin de promouvoir la jeunesse.

L'idée étant de mobiliser les ressources de la commune. La cité peut s'enorgueillir de ses équipements touristiques, sportifs, éducatifs et culturels.

Ainsi, Contrexéville possède :

- Un complexe sportif, un gymnase, un plateau multisports
- Un centre thermo-ludique
- Une maison de l'enfance avec un multi-accueil (0 - 3 ans) et un accueil de loisirs (3 - 6ans) – « Pitchoun's » et « Pirouette »
- Un espace culturel « Andrée-Chedid »
- L'espace Stanislas
- Un centre social « La Toupie »
- Une association « O'Sport »
- Un parc thermal et des forêts alentours avec des circuits pédestres et cyclistes
- Une base de loisirs sur le site des lacs de la Folie : plan d'eau de 12 hectares et nombreuses activités de plein air
- Une piscine de plein air gratuite
- Deux jardins d'enfants
- Une médiathèque municipale
- Un citystade porté par le CMJ (Conseil Municipal des Jeunes)

II - Contexte scolaire

La ville de Contrexéville dispose de deux écoles :

Écoles	Maternelle - Jacques Prévert -	Élémentaire - Stanislas Leszczynski -
Horaires depuis septembre 2014	Matin dont mercredi : 8h40-11h40 Après-midi : 13h40-15h55	Matin : 8h35-11h55 Après-midi : 13h55-15h45
Effectifs accueillis 2023/2024	88 enfants	192 enfants dont 16 en classes ULIS

On notait depuis quelques années une forte baisse au niveau des effectifs scolaires entraînant une fermeture de classe en 2014 à l'école élémentaire et à la rentrée 2018 à l'école maternelle.

Cependant, en 2020, la tendance était de nouveau à la hausse, et l'Éducation Nationale a rouvert une classe en septembre 2021.

Mais malheureusement, on note une nouvelle baisse des effectifs depuis septembre 2023.

Suite à :

- une consultation des familles et des professionnels sur le PEDT par le biais d'un recueil de données en décembre 2022,

- à l'organisation d'un comité de pilotage,

- une information faite aux conseils d'école,

il a été acté un maintien de l'organisation scolaire à 4 jours et demi.

En mars 2023, le conseil municipal a décidé de maintenir l'OTS pour trois ans à compter de septembre 2023.

III - Contexte périscolaire et extrascolaire

La commune déclare tous ses accueils de loisirs auprès de la SDJES visant à assurer une qualité pédagogique. Cela engendre également, pour la commune, une obligation d'encadrement et de formation du personnel d'animation.

De ce fait, **un plan de formation** est proposé chaque année aux agents du pôle Enfance / Éducation (34 agents) afin de consolider certaines pratiques, d'en développer des nouvelles et d'actualiser leurs connaissances autour des métiers de l'enfance. Ces formations sont proposées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, mais aussi par d'autres acteurs comme la SDJES ou des acteurs locaux comme la MSVS, ou les Familles Rurales (BAFA).

Des formations autour de l'accueil des enfants en situation de handicap, de la posture de l'animateur (savoir poser sa voix, la communication parent / professionnel, la cohérence éducative), du développement de nouvelles animations (scientifiques, créatives), du recyclage en animation, de la connaissance de l'enfant, ou encore du harcèlement en milieu périscolaire sont également proposées.

Suite à la municipalisation de la maison de l'enfance en 2014, **la commune dispose d'une vision d'ensemble sur les accueils à destination de la petite enfance et de l'enfance** qui permet la coordination et la mise en cohérence des différentes structures et de leur projet pédagogique.

Ainsi, de l'école maternelle à l'école élémentaire, les enfants retrouvent une continuité pédagogique et organisationnelle qui leur permet de s'épanouir sereinement.

L'association O'Sport complète l'offre d'accueil en cohérence avec les autres structures.

Elle a la gestion exclusive de l'accueil extrascolaire à destination des enfants de plus de 6 ans et propose des activités périscolaires le soir en complémentarité des accueils communaux.

Voici un tableau récapitulatif de l'ensemble des accueils de loisirs accessibles pour les enfants de la commune, entre 3 et 12 ans :

Organisateur	Périscolaire	Mercredi après-midi	Extrascolaire
Mairie	Maternelle – Élémentaire	Maternelle – Élémentaire	Maternelle
O'Sport	Élémentaire		Élémentaire

Il est intéressant de noter les moyennes de fréquentation des différents temps périscolaires sur les deux écoles en septembre 2023 :

	Maternelle Pirouette	Élémentaire Les petits Stan
Matin	11	16
Midi	56	115
Soir	18	45
Mercredi	11	20

En 2023, plus de 164 familles ont inscrit un ou des enfants à un accueil périscolaire communal. Soit 223 enfants, soit 79.6 % des effectifs des écoles (+ 3% depuis le PEDT de 2021)

§2 – Organisation et enjeux éducatifs des accueils périscolaires

I – Organisation et tarification

En concertation avec les acteurs éducatifs, la commune a décidé, lors de la réforme des rythmes scolaires, de ne pas mettre en place des NAP (Nouveaux temps d'Accueil Périscolaire), mais d'étendre les horaires des accueils existants.

En effet, pour ne pas proposer un nouveau découpage de la journée de l'enfant en proposant des NAP suivis d'un service périscolaire, l'idée a été de proposer un service continu, simple d'organisation et de compréhension pour tous, en retravaillant les projets pédagogiques afin de développer les activités qui y sont proposées.

Voici l'offre actuelle :

Activités	Centre de loisirs Pirouette Maison de l'enfance 96, rue Léon Zitronne 88140 Contrexéville A destination des enfants scolarisés à l'école maternelle	Accueils de l'école élémentaire (Les Petits Stan et O'Sport) 250, rue Jean Moulin 88140 Contrexéville A destination des élèves de l'école élémentaire Leszczynski
Périscolaire du matin	Lundi au vendredi : 7h30 – 8h30	Lundi au vendredi : 7h30 – 8h30
Périscolaire du midi	Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 11h40 – 13h40	Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 11h55 – 13h55
Périscolaire du soir	Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 15h55 – 18h30	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 15h45 – 18h30 + Lundi, jeudi, vendredi : 15h45 – 17h15 (O'Sport)
Mercredi après-midi	11h40 – 18h30	11h55 – 18h
Vacances scolaires	7h30 – 18h30	8h30 – 18h (O'Sport)

En 2019, suite aux demandes de certains parents, la commune a augmenté le temps périscolaire de l'école élémentaire de 30 minutes. Il se termine aujourd'hui à 18h30.

Pour une plus grande cohérence, depuis septembre 2022, tous les accueils périscolaires de la commune se terminent à 18h30.

Les tarifs ont été adaptés afin de répondre aux besoins des familles, aux problématiques locales mais aussi à l'esprit de la réforme des rythmes scolaires en favorisant l'accès à tous aux activités.

La volonté politique est de proposer ces services au plus grand nombre en tenant compte des réalités économiques et sociales des familles.

Ainsi, 6 tranches de tarification sont mises en place en fonction du quotient familial CAF (ou MSA) des familles. Ce quotient familial permet d'appliquer une tarification en adéquation avec les ressources des familles.

Ces tarifs sont parmi les plus accessibles dans ce domaine, sur le territoire.

	QF CAF Inférieur à 399	QF CAF compris entre 400 et 599	QF CAF compris entre 600 et 899	QF CAF compris entre 900 et 1299	QF CAF compris entre 1300 et 1599	QF CAF supérieur à 1600
Restauration scolaire Tarifs repas	2,65€	3€	3,35€	3,70€	3,90€	4,25€
Restauration scolaire Tarifs repas extérieur	3,65€	4€	4,35€	4,70€	4,90€	5,25€
Périscolaire du matin Périscolaire du soir Tarifs à la prestation	0,80€	1,30€	1,30€	1,80€	2,30€	3,10€
Accueil du midi Tarifs à la prestation	0,50€	0,50€	0,50€	0,60€	0,60€	0,60€
Périscolaire des mercredis Tarifs à la prestation	3,50€	4,50€	5€	5,50€	6€	6,50€
Extrascolaire (vacances) Tarifs prestation à la journée	4€ (1/2 journée) ou 8€ (journée)	5€ (1/2 journée) ou 10€ (journée)	5,50€ (1/2 journée) ou 11€ (journée)	6€ (1/2 journée) ou 12€ (journée)	6,50€ (1/2 journée) ou 13€ (journée)	7€ (1/2 journée) ou 14€ (journée)
Extrascolaire (vacances) Tarifs au forfait semaine	15€ (semaine en ½ journée) ou 30€ (semaine en journée)	20€ (semaine en ½ journée) ou 40€ (semaine en journée)	22,50€ (semaine en ½ journée) ou 45€ (semaine en journée)	25€ (semaine en ½ journée) ou 50€ (semaine en journée)	27,50€ (semaine en ½ journée) ou 55€ (semaine en journée)	30€ (semaine en ½ journée) ou 60€ (semaine en journée)

Les tarifs du périscolaire sont proposés à la prestation contre une tarification à l'heure plus onéreuse avant la réforme des rythmes scolaires.

Répartition des familles en fonction du Coefficient Familial CAF – Moyenne septembre 2023 :

RAPPEL : 6 tarifs différents

Obligation d'une tarification différenciée dans le cadre de la convention avec la CAF

	399<QF	400<QF<599	600<QF<899	900<QF<1299	1300<QF<1599	QF>1600
Contrexéville	19 familles 31 enfants	23 familles 37 enfants	20 familles 24 enfants	16 familles 21 enfants	17 familles 21 enfants	13 familles 13 enfants
	62 familles soit 57 % des familles 92 enfants soit 63 % des enfants			46 familles soit 43 % des familles 55 enfants soit 37 % des enfants		
Extérieures	4 familles 6 enfants	3 familles 6 enfants	9 familles 10 enfants	22 familles 33 enfants	9 familles 11 enfants	9 familles 10 enfants
	16 familles soit 29 % 22 enfants soit 29 %			40 familles soit 71 % 54 enfants soit 71 %		

Les familles extérieures à Contrexéville représentent 34 % des familles dans les accueils périscolaires.

Une majoration de 20% est appliquée aux différents tarifs des accueils périscolaires et extrascolaires pour les enfants non domiciliés à Contrexéville et dont la commune de résidence n'est pas rattachée aux écoles de Contrexéville.

Les enfants ayant une obligation scolaire (ex : ULIS *Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire* ...) ne sont pas concernés par cette majoration.

II - Intentions éducatives du PEDT, objectifs et organisation des accueils périscolaires

A) Intentions éducatives

Les déclarations déposées auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) ne sont possibles qu'en cas d'accueils respectant une réglementation stricte et imposant une réflexion pédagogique et éducative en faveur des enfants.

La démarche de la municipalité, dans le cadre de ses déclarations, vise à harmoniser et créer du lien entre les écoles maternelle et élémentaire. **Ainsi, en grandissant, les enfants retrouvent une continuité éducative et organisationnelle.**

« IL FAUT TOUT UN VILLAGE POUR EDUQUER UN ENFANT » dicton WALOF

Si l'école a pour mission première la démocratisation de l'accès aux savoirs et la formation initiale de tous les jeunes citoyens, elle ne peut, seule, atteindre ces objectifs. **C'est pourquoi la politique éducative conduite à l'échelle de la ville de Contrexéville s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des coéducateurs et de la communauté éducative.**

L'éducation est ici considérée dans une acceptation globale, c'est à dire constituée par l'ensemble des influences d'origine et de nature diverses qui s'exercent volontairement ou non sur l'individu, ou que l'individu exerce sur son environnement et qui, en se conjuguant, contribuent au développement de la personne.

L'enjeu pédagogique est donc de construire un engagement commun fondé sur des valeurs partagées (égalité, solidarité, laïcité). Le PEDT a pour but de penser les différents temps de la journée de l'enfant dans une perspective constructive et centrée sur son épanouissement.

Le cadre éducatif périscolaire est un lieu de vie, de jeu, d'échanges, d'expérimentation, d'apprentissage et d'éducation qui doit respecter les âges des enfants et leur rythme.

L'enfant est un sujet qui ne se réduit pas à l'élève, son éducation ne commence ni ne s'arrête aux portes de la classe.

Le Projet Éducatif Territorial doit assurer la lisibilité et la cohérence de l'offre en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse, la cohérence des différents temps des enfants.

Le PEDT doit, de même, permettre de positionner les enfants au centre de ses préoccupations et de ses principales actions.

Cette démarche, s'appuyant sur un socle éducatif partagé par des valeurs mutualisées et complémentaires, a permis la définition d'objectifs communs et une cohérence dont le contenu trouve à s'appliquer durant les temps d'accueils scolaires et périscolaires.

Un travail particulier est réalisé avec les directions des écoles sur les liens entre les projets scolaires et les projets pédagogiques des différentes structures.

La commune souhaite donc développer différents axes éducatifs dans ses accueils de loisirs via les projets pédagogiques propres à chaque structure tels que:

<ul style="list-style-type: none"> • Autonomie 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'autonomie des enfants en les rendant acteurs de leur temps d'animation / leur permettre de faire des choix - Acquérir les gestes de la vie quotidienne - Apprendre la gestion du temps et des contraintes - Favoriser le dialogue, les échanges et les prises de décisions
<ul style="list-style-type: none"> • Citoyenneté et développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> - Apprendre à vivre en collectivité en respectant les règles établies - Permettre l'apprentissage des valeurs autour du savoir être et du savoir vivre en collectivité - Travailler autour des éco gestes - Développer la connaissance de la nature et de ses besoins
<ul style="list-style-type: none"> • Socialisation et acceptation des différences (vivre ensemble) 	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'acceptation des différences - Développer l'entraide, l'empathie et l'apprentissage de la gestion des conflits - Promouvoir la lutte contre le harcèlement - Encourager la communication positive (travail sur les émotions) - Valoriser les enfants et les aider à prendre confiance en eux pour favoriser le vivre ensemble

<ul style="list-style-type: none"> • Épanouissement et découverte 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des activités culturelles, artistiques, et manuelles - Initier à la pratique de différents sports - Découvrir les bienfaits des activités de bien-être et physiques - Donner le goût de l'effort
<ul style="list-style-type: none"> • Éducation alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Apprendre à développer sa curiosité / Découvrir des aliments - Développer les connaissances en termes d'équilibre alimentaire - Lutter contre le gaspillage - Rendre les temps de restauration agréables et épanouissants socialement

Depuis la réforme des rythmes scolaires, pour certains enfants scolarisés, le temps périscolaire est aussi important que le temps scolaire (5h45 d'accueil périscolaire par jour) d'où une réelle remise en question des projets pédagogiques et des objectifs des équipes d'animation.

En effet, **l'accueil périscolaire est nécessaire pour répondre aux besoins des parents. Mais il n'est pas une simple garderie.** Il permet à l'enfant de vivre un temps de découverte de soi et des autres dans un contexte de détente. Les temps d'animation participent à son éducation et lui offrent la possibilité de s'approprier un environnement et de vivre ses propres expériences. Il représente un troisième pôle de socialisation dans la vie de l'enfant en lien avec l'école et la famille.

Il se doit d'être aussi cohérent et adapté aux différents temps vécus par les enfants dans la journée (famille, école, périscolaire...) : ***il s'agit de prendre en compte l'histoire de l'enfant, ses habitudes de vie et de respecter son rythme de développement.***

En ce sens, une charte de bonne conduite a été élaborée pour les temps périscolaires en collaboration avec O'Sport. Celle-ci reprend les règles de vie de l'enfant au sein de l'accueil, en lien avec les attentes des différents acteurs éducatifs. Cette charte fait suite à un diagnostic partagé sur le manque de cadre, de repère pour les enfants, et aux problématiques liés au vivre ensemble. ***(cf. annexe 2)***

Cet outil répond à une demande des différents acteurs afin de les aider et les accompagner dans la prise en charge des enfants en fixant un cadre sécurisant, clair et partagé par tous (professionnels, parents, enfants).

B) Pédagogie autour des activités

Une importance toute particulière est portée sur les activités proposées. Ainsi, elles doivent répondre à des objectifs définis par l'équipe d'animation, mais aussi à des besoins, des envies des enfants.

Qui dit activités ne dit certainement pas activisme !

Le soin qui y est apporté doit découler de l'intérêt à les mettre en place. Elles ne doivent pas être une succession de propositions décousues sans réelle réflexion.

L'activité :

- est fondée sur un besoin,
- répond à un intérêt,
- est déclenchée par un désir,
- se déroule par opérations fonctionnelles,
- constitue une expérience personnelle,
- donne lieu à une réflexion,
- permet d'atteindre un ou plusieurs objectifs : expressions, découvertes, acquisitions, communication.

Durant les temps d'activités, l'enfant a le choix ou non de participer. En aucun cas, il ne doit être forcé à y prendre part : des espaces de jeux libres ont été créés dans chaque salle d'activités. Comme le rappelle la sémantique du mot « **animer** », l'animateur doit « **donner vie** » à ses animations et donc, par conséquent, donner envie à l'enfant d'expérimenter et de faire.

Voici les principales activités développées le midi, le soir et les mercredis durant les accueils périscolaires :

Musique : cette activité se déroule dans une salle spécifique.

L'animateur propose une animation autour de ce thème : chaise musicale, danse, battle, karaoké, chant, éveil musical...

ou une animation autour de l'expression corporelle : théâtre, mimes...

Ou de la relaxation avec du matériel mis à disposition.



Bibliothèque : cette activité se déroule dans la BCD (*Bibliothèque Centre Documentaire*). L'animateur propose une action autour des livres ou des mots : lecture d'histoires, reproduction d'illustrations d'un livre, rallye photos, recherche de livre avec tel mot dans son titre, invention d'histoires... Une salle de lecture adaptée est aussi disponible avec des couvertures et des oreillers pour proposer aux enfants une ambiance calme et chaleureuse afin de leur conter une histoire.



Jeux extérieurs : cette activité se déroule dans la cour extérieure, au gymnase ou au complexe sportif. L'animateur propose un jeu collectif, le plus souvent sportif : foot, thèque, basket, volley, handball mais aussi douaniers contrebandiers, tomate, épervier... Les enfants restent bien sûr libres de jouer aux jeux qu'ils souhaitent.



Depuis 2023, des trottinettes, du ping pong et d'autres activités sont également proposées. Attendant à l'école élémentaire, un champ avec un jardin et une mare pédagogique sont libres d'accès et permettent la mise en place de jeux de plus grande envergure (cache – cache, jeux d'attrapes ...) ainsi que des activités autour de la nature.



Sport et relaxation : Les éducateurs sportifs de O'Sport sont présents tous les jours pour proposer des activités sportives nouvelles (tchoukball, torball, ...). Ils apportent leurs compétences sportives et sont une réelle plus-value pour les animateurs et les enfants qui découvrent de nouvelles activités encadrées par des professionnels. L'animation se déroule au complexe sportif et se termine toujours par une séance de relaxation.



Activités manuelles : cette activité se déroule dans une salle de classe totalement réaménagée et un atelier. L'animateur propose une animation en lien avec les arts plastiques : peinture, collage, découpage, coloriage, couture, crochets. Des espaces libres sont aussi proposés dans cette salle avec un coin lecture et des tapis de jeux de construction.



Jeux de société : cette activité se déroule dans une salle adaptée. L'animateur accompagne les enfants à jouer aux jeux de société, il leur explique les règles, joue avec eux. Des jeux de rôle type « loup garou » peuvent aussi être proposés. Un espace de jeux libres est également mis à disposition des enfants. L'animateur propose régulièrement des nouveaux jeux.



Jeux libres : Une salle est dédiée exclusivement aux jeux libres. C'est un espace où l'enfant décide de l'activité qu'il désire mener. Ainsi, un coin lecture-détente, un espace de jeux de société, des tables pour le dessin, un tapis de jeux, un babyfoot... sont mis à disposition des enfants. Le rôle d'acteur de l'enfant est renforcé durant cette activité.



Aide aux leçons : Une activité aide aux leçons est proposée sur la base du volontariat, tous les soirs, aux enfants. Ces derniers sont ensuite répartis par groupes d'âges pour faciliter les apprentissages.

Des ateliers de relaxation sont mis en place régulièrement en fin de séance dans les lieux adaptés.

De même, une attention particulière pour le développement d'activités scientifiques et mathématiques est demandée aux animateurs (cuisine, points comptés ou encore travail de la glaise qui permet de mieux percevoir l'espace et les formes).

D'autres projets ponctuels répondent à cette volonté d'ouverture et de développement artistique et culturel au sein de l'accueil périscolaire :

- Depuis novembre 2023, l'association **Lire et faire lire** vient les jeudis proposer un atelier de lecture en lien avec des thématiques concertées (ex : depuis novembre 2023 : le respect de la différence / le harcèlement).
- Depuis 2016, le **CEDEM** (Centre Des Expressions Musicales) école de musique communale, met en place un projet avec le périscolaire autour de la création musicale avec l'intervention d'une DUMISTE (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant) chaque mardi. Environ 50 enfants y participent. Un projet autour des émotions a déjà été présenté aux parents, suivi d'autres projets depuis. (Actuellement, développement d'un projet autour de l'acceptation des différences en lien avec des ateliers photo).
- Des ateliers « **animation et lecture** » se déroulent régulièrement à la médiathèque municipale en lien avec les thèmes qui y sont développés. Les enfants s'y rendent également pour découvrir les nouveaux livres ou les expositions.

- Des projets communs sont élaborés avec le **centre social « La Toupie »**. Ainsi, les collégiens et les élèves de CM partagent des temps d'animation régulièrement. Par exemple, un projet est proposé depuis deux ans dans le cadre du Printemps des Poètes. Cela permet aussi aux enfants de découvrir le centre social pour faciliter la passerelle entre les deux structures.
- **« Midi chez les Petits Stan »** : initié en 2015, le journal du périscolaire est entièrement réalisé par les enfants. À destination des parents, il met en avant l'ensemble de l'offre d'activités auxquelles peuvent prendre part les jeunes. Rédaction d'articles, prises de vue, réalisation de la maquette, ils sont accompagnés dans toutes ces étapes de création par un animateur et des intervenants ponctuels.

Le but étant d'associer les partenaires locaux et les compétences internes de la municipalité et ainsi de développer la complémentarité de ces activités avec l'école.

Sur le temps scolaire, de nombreux acteurs œuvrent au quotidien pour le développement de l'enfant en lien avec les actions éducatives de la commune et la volonté de promouvoir le sport, la culture ou encore les arts sur tous les temps de l'enfant.

Ainsi, des éducateurs sportifs sont mis à disposition des classes pour « le sport à l'école », une intervenante DUMIste propose un projet musical aux scolaires durant l'année, ou encore, une agent BCD (*Bibliothèque Centre Documentaire*) intervient au sein des 2 écoles.

Les accueils périscolaires participent aussi au développement des animations de la Ville.

C) Déroulé des accueils périscolaires

1) *École maternelle*

L'accueil se déroule dans les locaux de la maison de l'enfance et de l'école maternelle, tous deux adaptés à l'accueil des enfants en situation de handicap :

- Au sein de Pirouette qui comprend : un hall d'accueil avec vestiaire complètement rénové en 2023, une grande salle d'activité, un dortoir, deux salles de jeux, une salle de détente, un coin sanitaire.
- Au sein du restaurant scolaire de l'école maternelle.
- Au sein des différentes salles de l'école (structure de motricité, salle de sieste, salle périscolaire...) et la cour extérieure.

Un travail de gestion des locaux a été réalisé avec la directrice de l'école pour optimiser les espaces et trouver la meilleure organisation possible.

L'équipe d'animation est composée de :

- 1 directeur titulaire du BPJEPS animation sociale et de l'Unité Complémentaire de direction d'accueils collectifs de mineurs et coordonnateur petite enfance/enfance/éducation au sein de la mairie.
- 1 directrice, titulaire d'un BAFD.
- Dans la structure d'accueil Pirouette, lors de l'accueil périscolaire du matin et du soir : 3 animatrices dont 2 CAP petite enfance, 1 BAFA.
- Le midi, ce sont les 4 ATSEM de l'école maternelle qui animent ce temps : 3 ont le CAP petite enfance. 2 animatrices BAFA interviennent également régulièrement.

Le taux d'encadrement pour ces enfants en temps périscolaire est de un animateur pour 10 enfants.

Organisation type de la journée

LE MATIN

Des activités peuvent être proposées par les animateurs en fonction des envies et de la disponibilité des enfants. L'accueil du matin a pour objectif de faire la transition entre la maison et l'école. Il est donc important de respecter les habitudes des enfants, leur rythme et leur rituel de séparation s'ils en ont.

LE MIDI

Le temps du repas se doit d'être un temps convivial et apaisant pour l'enfant.

Il faut avoir à l'esprit que les enfants sortent d'une matinée d'école parfois intense et qu'ils y retournent l'après-midi. Il faut donc être attentif à leurs besoins et leurs envies.

Les animatrices des moyennes et grandes sections préparent entre chaque période de vacances un planning d'animation. Tous les jours, trois activités sont proposées aux enfants. **Ainsi, il fait le choix de l'activité** à laquelle il veut participer. Une attention particulière est donnée autour des animations dites calmes.



Les animatrices de petites sections proposent un temps libre après le repas. Des activités douces sont ensuite mises en place pour préparer la sieste.

Horaires	Petites sections	Moyennes et grandes sections
11h40 - 12h30	Temps de restauration	Temps d'activités
12h30 - 13h10	Temps d'activités, jeux libres et retour au calme	Temps de restauration
13h10 - 13h30	Préparation à la sieste	Temps libre

LE SOIR

Le goûter est pris en charge par la commune afin de permettre à tous les enfants d'avoir une collation mais aussi d'éviter les disparités. De plus, cela permet à l'équipe de proposer des aliments variés et équilibrés.

Des activités sont proposées aux enfants telles que des jeux de société, des activités manuelles, des jeux traditionnels, de la lecture. Mais les temps libres sont privilégiés. Les enfants ont besoin de se détendre le plus souvent après une journée d'école, et de jouer. Les objectifs et le déroulement s'apparentent à l'accueil du matin. L'enfant est acteur de ce temps et choisit librement son activité.

Les parents ne sont autorisés à venir qu'à partir de 17h pour permettre à l'enfant de pouvoir participer à minima à une activité et donc éviter le piège de transformer l'accueil du soir en simple garderie.

LE MERCREDI

Les enfants de l'école maternelle sont pris en charge par le personnel de Pirouette à 11h40 au restaurant scolaire ou à partir de 13h30.

Le temps de restauration est un temps où il y a une recherche du plaisir à être ensemble, à manger, à découvrir de nouveaux aliments et à développer l'autonomie. Après le repas un temps calme est proposé suivi de la sieste pour les tout-petits.

Tout en respectant le rythme de l'enfant, des activités sont également proposées en restant attentif aux besoins et envies de chacun. Des projets sont mis en place les mercredis tels qu'un projet intergénérationnel qui se déroule 1 fois par mois avec l'EHPAD de Mandres sur Vair. À travers ce projet, on y favorise des moments de partages, d'échanges, de respect. Ces temps permettent de découvrir d'autres lieux, de rencontrer d'autres publics, tout en favorisant le lien social entre les générations.



Un projet de mise en son d'un Kamishibai en lien avec le CEDEM s'est également déroulé en 2023 et devrait se renouveler durant l'année 2024.

D'autres projets sont aussi proposés : le jardin pédagogique qui a pour objectif de permettre aux enfants d'observer, faire pousser, jouer, créer, goûter, acquérir des connaissances (découverte de nouveaux fruits et légumes) dans le respect de la nature.



Ainsi l'équipe d'animation contribue à travers ces différents projets à l'épanouissement des enfants au quotidien en veillant à leur bien-être, à leur développement, sans oublier que l'enfant reste acteur du temps choisi pour jouer librement ou participer aux activités.

2) École élémentaire

Pour des questions évidentes de simplification de l'organisation mais aussi de gestion d'espaces adaptés, l'accueil se déroule dans les locaux de l'école élémentaire, adapté à l'accueil des enfants en situation de handicap, le matin, le midi et le soir avec l'utilisation des salles suivantes : le restaurant scolaire, la cour extérieure, la BCD, la salle de musique, trois salles de classe réaménagées, un atelier annexe.

Un travail d'aménagement a été réalisé, en partenariat avec la directrice de l'école. En effet, les salles utilisées sont organisées afin de les rendre agréables et attrayantes pour les enfants mais aussi afin de les « déscolariser ».

Il est possible d'utiliser d'autres structures communales afin de proposer des activités différentes aux enfants tels que le gymnase, le complexe sportif, l'espace Andrée-Chedid.

L'équipe d'animation est composée de :

- 1 directeur, titulaire du BPJEPS animation sociale et de l'Unité Complémentaire de direction d'accueils collectifs de mineurs, et coordonnateur petite enfance/enfance/éducation au sein de la mairie.
- 1 directrice, référente de site, titulaire d'un BAFD.
- 9 animateurs BAFA ou CAP petite enfance.
- 1 éducateur sportif, mis à disposition par l'association O'Sport, titulaire BPJEPS ou d'autres diplômes en lien avec l'animation et le sport.

Le taux d'encadrement pour ces enfants en temps périscolaire est de un animateur pour 14 enfants.

Organisation type de la journée

LE MATIN

Des activités peuvent être proposées par les animateurs en fonction des envies et de la disponibilité des enfants. Durant ce temps d'accueil, ces derniers apprécient aussi les moments de liberté et de créativité ; le but étant d'être à l'écoute des besoins des enfants et de les mettre dans les meilleures conditions avant d'entrer en classe. Lorsque le temps le permet, ils peuvent jouer dans la cour extérieure. L'accueil du matin a pour objectif de faire la transition entre la maison et l'école.

LE MIDI

Les enfants sont répartis en groupe. Les groupes sont constitués en fonction de l'âge des enfants, les interventions extérieures pendant la pause méridienne mais aussi suivant les envies de chacun. Les élèves des classes ULIS (*Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire*) sont répartis dans les groupes en fonction de leur niveau de développement afin de favoriser leur intégration au sein des groupes. Cela invite les enfants à apprendre à se respecter et à faire abstraction des différences.

Afin de favoriser l'éveil, l'épanouissement, la découverte et l'ouverture sur l'extérieur, l'animateur propose chaque jour aux enfants des animations différentes : musique, informatique, jeux sportifs, jeux de société, activités manuelles, jeux autour des livres, jeux de rôle...

Le premier objectif des animateurs est de respecter le rythme de l'enfant. Il faut que chacun ait à l'esprit que les jeunes sortent d'une matinée d'école parfois intense et qu'ils y retournent l'après-midi. Il est donc nécessaire d'être attentif à leurs besoins et leurs envies.

Le restaurant scolaire est organisé en self-service, les enfants composent eux-mêmes leur repas. Un travail autour du gaspillage alimentaire est fait chaque midi. Des composteurs ont également été mis à disposition du restaurant scolaire. Le temps de restauration doit être un temps de plaisir, de

découverte, de ressourcement, de détente et de partage pour les enfants dans le respect de chacun.

LE SOIR

Les parents ont le choix d'inscrire leurs enfants à deux accueils périscolaires : celui proposé par la commune qui se déroule à l'école élémentaire et celui organisé par O'Sport au complexe sportif.

Un goûter est fourni gratuitement par la commune dans le même souci d'égalité qu'à l'école maternelle.

Les enfants bénéficient d'un panel d'activités comme l'aide aux leçons, les activités manuelles, les jeux extérieurs, les jeux de sociétés, la musique, les jeux libres ...

Le principe de l'accueil du soir est basé sur l'autonomie de l'enfant. Il choisit l'activité dans laquelle il veut aller et peut en changer quand il le souhaite. Les parents ne sont autorisés à venir qu'à partir de 17h pour permettre à l'enfant de pouvoir participer à minima à une activité et donc éviter également de transformer l'accueil du soir en simple garderie.

La méthodologie d'inscription aux activités du soir tend à répondre à ces problématiques de choix. Ainsi les enfants, avec un système de fiches en T, choisissent dans quelles activités ils vont se rendre.

Ceci permet :

- Le positionnement personnel
- De faire des choix, les argumenter et les prioriser
- De donner son avis
- De différencier clairement les activités périscolaires et celles de l'école

LE MERCREDI

Le mercredi est un temps d'accueil particulier. Il est un temps de détente et de partage. L'enfant doit être en mesure de souffler, se reposer, avoir son espace privé si besoin ou profiter de ses camarades. Ce dernier point est d'autant plus important dans le contexte sanitaire actuel.

Deux animateurs s'occupent des enfants sur ce temps d'animation : un éducateur sportif de O'Sport et un animateur de la collectivité.

La prise en charge débute avec le déjeuner à 11h55 (ou 13h30 pour les enfants qui ne déjeunent pas) au restaurant de l'école élémentaire. Après le repas, l'après-midi commence par un temps calme (jeux de société, jeux libres ...). Si besoin, certains peuvent prolonger ce moment aussi longtemps qu'ils le souhaitent dans le respect de leur rythme biologique.

À partir de 14h et jusqu'à 16h30, les enfants participent à des activités en lien ou non avec de nombreux projets. Selon les animations proposées, des groupes sont créés afin de leur laisser libre choix. En effet, afin de répondre aux besoins et envies des enfants, deux activités minimum leur sont présentées. Elles sollicitent des compétences différentes et complémentaires. Lorsque celles-ci se déroulent dans les locaux de l'école, les enfants ont la possibilité de changer d'activité en cours d'après-midi.

Les éducateurs sportifs proposent chaque mercredi des activités en lien avec des initiations sportives.

D'autres lieux ressources sont à la disposition de l'accueil périscolaire le mercredi tel que le complexe sportif, la médiathèque, les espaces extérieurs (lac, parcs, forêts).

De nombreux partenariats sont développés le mercredi puisque le temps d'animation permet de mettre en place des projets suivis : des projets culturels en lien avec la médiathèque municipale, des projets sportifs (ex : initiation au handisport), des projets écologiques (ex : jardins pédagogiques, mares, gestion des forêts en lien avec l'ONF) ...



Au périscolaire du soir de O'Sport

Les éducateurs sportifs de O'Sport prennent en charge les enfants inscrits. Des activités à caractère sportif sont proposées telles que l'escalade ou le football. Les activités changent tous les trimestres et les enfants s'inscrivent pour l'activité souhaitée. Depuis septembre 2023, les activités périscolaires du soir de O'Sport sont également déclarées auprès de la SDJES.

La prise en charge des activités permet aux enfants :

- un positionnement personnel dans le choix de l'activité
- une découverte et une assimilation d'activités nouvelles (acceptation de la nouveauté)

En concertation avec la commune et l'école, O'Sport a fait le choix de maintenir l'ensemble de ses activités périscolaires et extrascolaires au sein du complexe sportif. Cela, dans un souci de lisibilité

pour les parents mais aussi avec la volonté de pouvoir permettre aux enfants de sortir du cadre scolaire.

En 2022, un espace entièrement dédié aux enfants a été aménagé au sein du complexe sportif en partenariat avec la CAF.

3) *Accueil des enfants en situation de handicap*

Les lois concernant les personnes en situation de handicap ont largement évolué depuis 1975. Aujourd'hui, l'enfant n'est plus regardé uniquement à travers le prisme de ses incapacités, ni « de la charge » qu'il pourrait représenter. Il est reconnu comme une personne à part entière.

Ainsi la loi n°2005-102 du 11 février 2005 a instauré le principe de « l'accès à tout pour tous ». L'accès aux services ouverts à l'ensemble de la population est un droit fondamental pour les personnes en situation de handicap : le principe d'accessibilité à l'ensemble des lieux d'accueil collectif, sans discrimination d'aucune sorte, quel que soit la nature du handicap et les difficultés qui en découlent, ne se présente pas comme une option facultative, mais bien comme un droit fondamental et une obligation.

La convention internationale relative aux droits des personnes en situation de handicap reconnaît à ces enfants le droit de « participer, sur la base de l'égalité avec les autres enfants, aux activités ludiques, récréatives, de loisirs et sportives » ainsi que le droit de « mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation à la vie active ».

Considérant que tout enfant peut avoir accès aux loisirs, les accueils périscolaires de la commune sont ouverts aux enfants en situation de handicap. Une réflexion a donc été menée pour définir les modalités d'accueil de ces publics. Cette démarche est définie dans les projets pédagogiques des établissements.

La prise en charge d'enfant porteur de handicap est un réel enjeu pour l'accueil périscolaire des écoles maternelle et élémentaire. Il existe d'ailleurs deux classes d'ULIS au groupe scolaire.

L'accueil a ainsi mis en place une démarche d'inclusion (évolution de la démarche d'intégration déjà effective sur l'accueil) créant un véritable projet partagé autour de l'enfant permettant à chacun des acteurs et surtout à l'enfant de s'enrichir. Inclure l'enfant en situation de handicap lui permet de progresser et de ressentir la satisfaction de ses réalisations dans un environnement bienveillant. Cette pédagogie favorise l'ouverture, la tolérance, la solidarité, le respect de la différence et l'intégration au sein d'un même groupe.

Pour l'équipe pédagogique, cela donne aussi l'opportunité d'entamer avec les enfants une démarche citoyenne sur l'acceptation de la différence et inciter les enfants à adapter leurs comportements (vocabulaire, utilisation de pictogramme ...).

Pour information, depuis la rentrée 2023, 7 enfants ayant une reconnaissance MDPH sont accueillis au sein de l'accueil périscolaire.

Exemple de mise en place d'un accueil

Avant l'accueil

- Rencontre préalable entre les parents de l'enfant en situation de handicap, le directeur de la structure et son équipe d'animation pour instaurer un dialogue d'explicitation et de dédramatisation du handicap.

Dans le cadre de la préparation de l'accueil, le directeur doit prendre connaissance de la situation de l'enfant et travailler avec son équipe d'encadrement. Une courte période d'observation de l'enfant peut être effectuée avec un accompagnant.

- Sensibilisation de l'encadrement aux procédures de la vie quotidienne (en liaison avec la famille, un éducateur ou le médecin référent).
- Prise de connaissance et signature du projet d'accueil individualisé par les parents, le directeur de la structure, le médecin ...
- Rédaction et explication des consignes par le directeur.

Pendant l'accueil

- Association des parents au déroulement de l'accueil de l'enfant (être en mesure de proposer aux parents d'accompagner ponctuellement leur enfant sur certaines activités).
- Récupération des numéros de téléphone d'urgence, à jour et accessibles à tout l'encadrement.

Dans une logique d'inclusion, il est important de respecter les rythmes de vie de l'enfant en situation de handicap et sa participation aux différentes activités :

- Respect des précautions nécessaires à la vie quotidienne.
- Respect et suivi scrupuleux du traitement médical en tout temps et tous lieux (nature des médicaments, soins infirmiers et/ou d'hygiène préconisés par le protocole d'accueil).
- Attention particulière à apporter à la composition des repas
- Enquête, auprès des parents, des signes d'alerte qui ponctuent les états de fatigue de l'enfant. Proposer des temps de repos selon les besoins.
- Mise en place de consignes strictes écrites et lisibles par tout le personnel en cas d'évacuation nécessaire des locaux et adaptées à la situation du handicap.

Après l'accueil

- Retour sur le déroulement de l'accueil de l'enfant. Il pourra faire l'objet de remarques, utiles tant pour la famille, que pour l'équipe qui suit l'enfant le reste de l'année.

§3– Évaluation

L'évaluation du Projet Éducatif Territorial permet de mesurer l'impact des actions et de vérifier si les objectifs définis lors de l'élaboration de celui-ci ont été atteints. Certains critères d'évaluation sont quantitatifs donc mesurables : les inscriptions des enfants, les ressources des familles ... Cependant les critères sont le plus souvent qualitatifs et donc subjectifs et émanent beaucoup de l'observation.

Plusieurs outils permettent de faire des évaluations régulières.

Les réunions de coordination du Projet Educatif Territorial contribuent à déterminer si l'organisation et les actions répondent aux attentes de la commune, des partenaires éducatifs.

Une réunion bilan sera prévue chaque année avec les partenaires du projet et la commission Enfance Jeunesse.

Les réunions avec les équipes d'animation et leur directeur sont des indicateurs précieux sur le fonctionnement des accueils de loisirs. Elles permettent de faire le point régulièrement et d'apporter des réajustements.

Le meilleur indicateur en termes d'évaluation reste l'observation et le dialogue avec les enfants et les parents. Ainsi, il est plus facile en observant, de voir si le mode de fonctionnement et les activités proposées répondent aux besoins et aux envies des enfants.

De même, les temps d'échanges avec les enfants donnent des indications sur le bon fonctionnement des accueils et indiquent si les objectifs sont atteints.

Enfin, la communication quotidienne entre la commune et les directions d'écoles permet une évaluation, une réactivité et une adaptation de chaque instant.

La commune a distribué des questionnaires, en ce sens, aux parents et à tous les partenaires éducatifs, lors de l'évaluation du PEDT en décembre 2022 où des questions sur les accueils périscolaires leurs ont été posées.

(cf. annexe 4)

§4 – Conclusion

L'écriture du premier PEDT a permis à l'ensemble des acteurs éducatifs de travailler de manière concertée et réfléchi à destination de l'intérêt des enfants dans une démarche de continuité éducative.

Ce projet a également permis une mise en lumière du travail commun entre « l'Animation » et l'Éducation Nationale, du fait de l'importance grandissante des temps d'accueils périscolaires. Ce lien vise à renforcer la complémentarité entre les compétences et les enjeux de chacun.

L'actualisation du PEDT permet d'ancrer cette démarche, qui se veut qualitative, au niveau du territoire et continuer ainsi de développer les axes éducatifs de ce dernier.

Ce PEDT est bien entendu évolutif et doit permettre à ses différents acteurs d'avoir une vision éducative globale sur le secteur et de mettre en œuvre des actions cohérentes grâce à des objectifs communs.

Ce document sera diffusé à l'ensemble des familles lors des inscriptions périscolaires et restera consultable sur le site internet de la ville ou directement sur les différents sites accueillant des enfants.

Ce PEDT pourrait s'appliquer ou se coordonner plus largement sur le territoire pour permettre à tous les enfants de l'intercommunalité de bénéficier de cette qualité propre à favoriser le développement de l'enfant. La démarche est initiée depuis 2021 à l'échelle de la commune et l'intercommunalité dans le cadre de la Convention Territoriale Globale portée par la CAF.

Signataires du projet

A Contrexéville, le 11 mars 2024.

**Le maire Luc Gerecke,
vice-président de la communauté
de communes Terre d'Eau**

**Direction de la Caisse
d'Allocations Familiales (CAF)
des Vosges**

**Directeur académique des
services de l'Éducation Nationale
des Vosges**

ANNEXES

Annexe 1 :

Monographie de Contrexéville concernant le PEDT, et plus précisément le plan mercredi, réalisée par l'association Citoyens et Territoires du Grand Est, publiée en 2020.

Contrexéville

> L'ÉDUCATION AU CŒUR DE LA POLITIQUE LOCALE



Monographie de Contrexéville

INTRODUCTION

La commune de Contrexéville, dans le département des Vosges, est l'une des 45 communes qui composent la Communauté de Communes Terre d'Eau. Deuxième par son nombre d'habitants (après Vittel), Contrexéville bénéficie d'une activité économique importante du fait du thermalisme et de l'exploitation de l'eau qui y est puisée pour les besoins de la société des eaux minérales de Vittel. « *Longtemps considéré comme riche et prospère, le bassin s'est appauvri (...)* Le tourisme peine à retrouver son dynamisme d'antan ». (extrait du PEdT).



À Contrexéville, le service enfance-jeunesse représente le deuxième pôle le plus conséquent de la municipalité après les services techniques. Selon son responsable, « *si l'on intègre la petite enfance, le service compte en son sein 38 personnes* »¹ (soit près d'un tiers des agents de la commune). La qualité et les complémentarités éducatives constituent l'une des préoccupations permanentes de l'équipe municipale. Depuis 2014, considérant que « *certaines enfants passent autant de temps en périscolaire qu'à l'école* », Monsieur le Maire a entraîné son équipe dans une refonte de l'organisation des projets en direction des enfants. Constatant à l'époque des structures « *trop cloisonnées, mal articulées entre elles, engendrant des difficultés pour les familles* », il est apparu nécessaire de rendre plus cohérente l'action des différents acteurs et des services, de favoriser l'échange d'informations, de fluidifier les transitions d'un temps à l'autre de l'enfant. La référente CAF confirme que « *la contrainte budgétaire a au moins servi à mutualiser les forces. Et du coup, c'est mieux articulé, plus lisible pour les familles, alors qu'avant c'était juste juxtaposé, sans inter-relations* ».

Pour ce faire, la commune a choisi de « *disposer d'une vision d'ensemble sur les accueils à destination de la petite enfance et de l'enfance* » (municipalisation, conventionnements associatifs...). Dans le même temps, elle s'est engagée dans un long travail de consultation des acteurs de l'enfance pour que « *les enfants retrouvent une continuité pédagogique et organisationnelle qui leur permet de s'épanouir pleinement* », comme le PEdT le fait apparaître.

Au regard des résultats d'une large concertation menée en 2017 auprès de la population et des acteurs éducatifs, les écoles de la commune sont restées au rythme de 4 jours et demi par semaine.

La recherche du label Plan mercredi n'a pas nécessité de modifier le PEdT de la commune préalablement révisé pour la période 2018-2021. En effet, ce document d'orientation répondait déjà, en l'état, aux conditions d'obtention du label, pourtant connues après coup seulement, comme l'explique le responsable du pôle enfance/éducation de la commune : « *Le mercredi est un jour comme un autre, comme un lundi, un mardi... avec de l'école le matin. Donc notre PEdT pense le mercredi au même titre que ces autres jours (...)* Ce qui reste au centre, c'est l'intérêt supérieur de l'enfant. ». La réflexion menée dans ce cadre avait offert l'occasion de retravailler sur la globalité du projet, avec une attention toute particulière portée à la rencontre entre les professeurs, les animateurs et les parents. Aux dires de la référente de la CAF, « *Contrex était dans une véritable logique de projet* ».

ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

En lien avec ses activités thermales et touristiques, la commune compte de nombreux équipements sportifs, aquatiques et culturels, auxquels s'ajoute une équipe de 10 permanents rattachés à l'Office Municipal du Sport (OMS), qui, on le verra, contribue fortement à la politique éducative développée sur le territoire. Aux cotés du récent centre social La Toupie, et d'un tissu associatif dense, ils constituent autant d'atouts pour la politique enfance de la municipalité qui fonde aussi sa volonté sur une grande attention portée à la formation et aux conditions de travail des équipes éducatives.

À Contrexéville, on dénombre 3 232 habitants (INSEE, RP 2016), dont 110 ont entre 3 et 5 ans et 150 de 6 à 11 ans. Les deux écoles, une maternelle qui accueille 121 élèves, une élémentaire qui en reçoit 203, partagent des espaces mitoyens avec le périscolaire (mais aussi la crèche et le RAM). La communauté de communes n'intervient pas sur le champ scolaire, ni sur celui de l'enfance. La municipalité porte seule ces compétences.

Enfin, signalons ici que les parents d'élèves des deux écoles (maternelle et élémentaire) de Contrexéville, ainsi que de celles de Vittel sont réunis au sein de la Liste Indépendante des Parents d'Élèves (LIPE), « association historique » impliquée dans nombre de réflexions portées par la municipalité.



¹ Sur les 113 agents au total que compte la commune

Monographie de Contrexéville

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Ces dernières années, la commune a fait évoluer les modalités d'inscription aux services péri et extrascolaires. Ces évolutions, de différents ordres, visent essentiellement deux objectifs et relèvent directement des fondements de la politique enfance de la commune.

Dans un premier temps, pour garantir la qualité éducative de ces accueils, il a été décidé « *d'étendre les horaires des accueils existants (...), de proposer un service continu (...) en retravaillant les projets pédagogiques, [en supprimant tout] nouveau découpage de la journée de l'enfant* » (extraits du PEDT). Ce souci d'uniformiser chaque créneau d'accueil hors temps scolaire s'est donc accompagné de la suppression des Nouvelles

Activités Périscolaires (NAP) existant auparavant. Toujours pour s'assurer de l'intérêt des activités dont bénéficient les enfants, le soir, les parents ne sont autorisés à venir chercher leurs enfants qu'à partir de 17h. Cette contrainte permet ainsi à chacun d'effectuer une réelle activité, de bout en bout.

Par ailleurs, en vue de permettre l'accessibilité de tous les enfants qui souhaitent participer à ces ACEMs, la municipalité a cherché à en minimiser le coût pour les familles. Par conséquent, elle a adapté les tarifs autant que possible aux revenus des familles : six tranches de quotients familiaux ont ainsi récemment été définies. Elle propose par ailleurs des inscriptions au forfait - matin, midi, soir - et non plus à l'heure, ce qui « *simplifie l'organisation et la compréhension pour tous* », et constitue une tarification moins onéreuse.

Activités	Fréquentation	Maternelle	Élémentaire	Tarifs au forfait selon QF CAF (6 tranches)
Périscolaire du matin	30	Du lundi au vendredi de 7h30 à 8h30	Du lundi au vendredi de 7h30 à 8h30	De 0,50 € à 2,80 €
École	324	De 8h40 à 11h40	De 8h35 à 11h55	
Périscolaire du midi	180	De 11h40 à 13h40	De 11h55 à 13h55	De 0,40 € à 0,50 € Repas de 2,10 € à 3,40 €
École	324	De 13h40 à 15h55	De 13h55 à 15h45	
Périscolaire du soir	70	De 15h55 à 19h	De 15h45 à 18h (sauf mardi) De 15h45 à 17h15 (OMS)	De 0,50 € à 2,80 €
Mercredi après-midi	38	De 11h40 à 19h	De 11h55 à 18h	De 3 € à 6 €

INCLUSION ET ACCESSIBILITÉ DE TOUS LES PUBLICS

Le PEDT liste quelques données relatives au contexte social de la commune qui justifie une attention particulière aux familles les moins aisées : 70 % d'allocataires CAF avec enfant(s) ont un QF inférieur ou égal à 800 €, alors que ce taux s'élève à 55 % sur le territoire intercommunal. On y parle de paupérisation, avec un taux de sans-emploi de plus de 22 % des 15-64 ans. Partant de ces constats, on vient de le voir plus haut, les principes de tarifications sont étudiés pour permettre à tous les enfants de la commune d'avoir accès aux activités, sans que l'obstacle financier ne puisse s'avérer rédhibitoire. Les six tranches de QF retenues pour ces calculs, ou encore la comparaison avec les tarifs d'une commune à proximité illustrent la réalité de l'effort consenti par la commune. Par exemple, le coût de l'inscription au périscolaire du mercredi sur la demi-journée avec repas est trois fois moins élevé pour les Contrexévillois ; ou encore, la restauration scolaire, selon le QF des familles, leur coûte entre 20 % et 65 % de moins que sur la commune proche. Pour illustration :

Contrexéville			Ville du département		
Tranches QF	Tarif		Tranches QF	Tarif	
	Du mercredi demi-journée avec repas	De la restauration scolaire		Du mercredi demi-journée avec repas	De la restauration scolaire
0 € < QF < 399 €	3 €	2,10 €	QF < 514 €	11,35 €	2,90 €
400 € < QF < 599 €	4 €	2,40 €			
600 € < QF < 899 €	4,5 €	2,70 €	514 € < QF < 788 €	14,53 €	3,63 €
900 € < QF < 1 299 €	5 €	3 €			
1 300 € < QF < 1 599 €	5,5 €	3,20 €	788 € < QF	18,25 €	4,45 €
1 600 € < QF	6 €	3,40 €			

Par ailleurs, les écoles de Contrexéville comptent en leur sein deux AESH, présents sur deux Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (classes ULIS). La ville a saisi cette opportunité pour prolonger leurs contrats sur les temps d'animation péri et extra-scolaires. De l'avis de la responsable d'un des sites d'accueil, « *les conditions d'accueil des enfants porteurs de handicap s'en retrouvent donc optimisées. Et c'est une véritable chance pour tous les enfants, dont les premiers concernés – et leurs familles ! – qui sont intégrés aux autres lors des repas du midi, des animations du périscolaire (...) et ce supplément d'encadrement constitue un appui indispensable à l'équipe d'animation* ». Ce choix semble en effet de nature à lever de nombreux obstacles à l'inclusion effective de certains enfants en difficulté.

UNE POLITIQUE EN ÉVOLUTION

2007

Gestion de l'accueil de la petite enfance par l'association relais Lorraine Sud

2010

L'association Frimousse, de Vittel, prend le relais et devient structure multi-accueil

2012

Déclaration de tous les accueils de loisirs auprès de la DDCSPP

2014

- Municipalisation de la maison de l'enfance (de la crèche)
- Crèche et périscolaire sont réunis dans le même bâtiment
- Le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) devient intercommunal
- Mise en place d'un centre social associatif avec financement municipal (Centre Social La Toupie)

2015

Premier PEdT

2017

Naissance de la communauté de communes Terre d'Eau, fruit de la fusion de deux précédentes intercommunalités

2018

Label Plan mercredi, maintien de la semaine à 4,5 jours

UNE ÉQUIPE ÉDUCATIVE MUNICIPALE CONSÉQUENTE ET FORMÉE ...

Les 38 agents sont confortés dans leurs rôles par une approche volontairement tournée vers « *les conditions de travail qui ont été étudiées avant même l'organisation du service. Autrement dit, nous considérons que la qualité du service rendu et la fluidité de l'organisation dépendent en grande partie des conditions de travail qui doivent être optimales pour chacun* ». L'emploi pérenne et à temps plein (sauf en cas de volonté contraire de l'agent lui-même) se situe au premier rang de ces conditions. Pour ce faire, les réflexions menées cinq années durant ont abouti à une transversalité de fait (une même personne travaille sur différents services, intervenant tantôt dans le temps périscolaire, tantôt en temps scolaire ou à la crèche...), et à l'annualisation de nombreux postes au sein du service enfance-éducation, voire en lien avec d'autres services de la commune.

Par ailleurs la municipalité constate, la difficulté de professionnaliser le personnel par des formations longues et qualifiantes. Néanmoins tous les salariés sont détenteurs soit du BAFA, soit du CAP petite enfance, voire du BAFD. En outre, « *pour trouver un bon équilibre entre contrainte financière et qualité éducative (...) l'idée est de se servir des compétences qu'on a en interne, et d'élever le niveau de compétences des agents. On a donc un gros plan de formation des agents, avec les moyens qu'on a* ». Ce plan de formation prévoit qu'au moins une fois par an, chaque agent participe à une formation, ponctuelle et spécifique. « *Cette année l'une s'est formée à la pédagogie Montessori, une aux activités relaxantes pour les 3-6*

ans, un autre à la connaissance des 6-12 ans, ou encore sur les relations parents/professionnels » (extraits d'entretien avec le coordonnateur). Le CNFPT propose en effet un large catalogue de formations thématiques sur des périodes de deux ou trois journées. Des temps sont ensuite prévus pour partager ces apprentissages collectivement, entre collègues.

... À LAQUELLE S'AJOUTENT DE NOMBREUX INTERVENANTS ISSUS DU TERRITOIRE

La motivation à s'inscrire dans le territoire se traduit par l'appui sur les nombreuses structures de Contrexéville ; « *Sur le mercredi, comme les autres jours, on va développer des activités culturelles, artistiques, telles que du vitrail avec l'association Verre d'O (...) ou avec les maternelles, on va faire de l'intergénérationnel, en coopération avec l'EHPAD (...) puis, au fil des projets, d'autres activités sont développées, via les clubs sportifs, l'asso Lire et faire lire, ou encore l'école de musique ou l'intervention d'un d'artiste¹* » (entretien avec le coordonnateur).

Monsieur le Maire explique que la commune compte beaucoup de logements sociaux et de populations migrantes. Au regard de cette donnée, il affiche donc sa volonté de voir les familles installées ici « *découvrir leur propre ville, s'enrichir du patrimoine local, et s'approprier autant que possible les richesses de leur territoire* » à travers les activités vécues par leurs enfants. Il évoque d'ailleurs à ce sujet « *le grand concours de dessins dédié au patrimoine local lancé auprès des petits Contrexévillois cette année, qui a été couronné d'un grand succès* », ou encore sa satisfaction à travailler avec le centre social La Toupie, ou la Maison Familiale Rurale de Bulgnéville.

¹ professionnel détenteur du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant

Monographie de Contrexéville

L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS, ACTEUR INCONTOURNABLE DANS LA POLITIQUE ENFANCE DU TERRITOIRE

L'intervention de l'OMS revêt une importance considérable, par la mise à disposition d'un agent tous les mercredis qui « complète l'offre d'accueil en cohérence avec les autres structures et à la gestion exclusive de l'accueil extrascolaire des enfants de plus de 6 ans » (extrait du PEdT).

Organisateur	Périscolaire	Mercredi après-midi	Extrascolaire
Mairie	Maternelle et élémentaire	Maternelle et élémentaire	Maternelle
OMS	Élémentaire	/	Élémentaire - Collège

Si bien que « tous les enfants de Contrexéville connaissent les éducateurs sportifs de l'OMS. Ils nous voient à l'école, après l'école, pendant les vacances » (entretien avec une éducatrice de l'OMS). En effet, en plus d'intervenir auprès des clubs sportifs, bien sûr, mais aussi des curistes, de l'hôpital, de l'EHPAD, ses salariés sont présents dans les écoles. Et dans les temps péri et extrascolaires, ils proposent des activités différentes avec les enfants, entre course d'orientation, théâtre, activités nature, cerfs-volants, jeux libres... Si d'aucuns craignaient que l'intervention de l'OMS (en particulier le mercredi après-midi) prive les clubs sportifs locaux de potentiels adhérents, cette approche du type « éducation populaire » a levé toute appréhension. L'OMS sensibilise les enfants à certains sports et oriente les enfants vers les clubs locaux, mais surtout, il permet de découvrir des activités inexistantes sur le territoire communal.

LA COMPLÉMENTARITÉ S'EST PARFOIS BASÉE SUR DE SIMPLES CONSTATS

« Lorsqu'on a souhaité développer des activités périscolaires sur le temps de midi, la première chose qu'on a faite a été de demander aux enseignants : « de quoi les enfants ont-ils besoin sur ce temps de midi ? » Et c'est là que l'on a développé des compétences chez les agents autour de la relaxation ou le développement d'activités calmes. En fait ils nous ont juste demandé que les enfants soient à nouveau disponibles pour une après-

midi d'école, sans les surcharger d'activité. Notre projet s'est donc axé autour de cette idée. Au bout d'une année de fonctionnement, lors des bilans, la première expression des enseignants a été que les enfants revenaient dans de bien meilleures dispositions qu'avant, et même que c'était beaucoup moins accidentogène, qu'il y avait moins de bobos etc ». Le rythme de l'enfant apparaît ici comme un critère central de la recherche de l'intérêt supérieur de l'enfant. Rester à quatre jours et demi d'école par semaine offre un cadre général dans lequel des aménagements ont été réfléchis dans le même sens, avec les enseignants. On le voit, il en ressort même des effets secondaires positifs inattendus.

Le coordonnateur enfance de la commune nous donne un autre exemple explicite de cette capacité d'écoute, de compréhension et d'adaptation : « les enseignants en élémentaire nous ont partagé un constat : « les enfants, au fil des années, perdent en motricité fine. » Donc nous on travaille la motricité fine au périsco, en développant de nouvelles activités avec verre d'O », qui initie à l'art du vitrail.

DES CONSTATS QUI DONNENT NAISSANCE À DIFFÉRENTS PROJETS

L'enfant est à considérer dans sa globalité, comme un tout, dont l'éducation se forge à travers tous ses moments de vie, que ce soit à l'école, dans sa famille, dans la rue, ou lors des activités péri et extrascolaires. Rendre ces moments plus cohérents permet de gagner en qualité éducative. Pour traduire cette conviction en actes, « cette année, comme l'un des axes du projet d'école est le langage, on travaille sur un journal du périscolaire, pour l'oral (interviews, recueils de témoignages...), mais aussi pour le langage écrit bien sûr (...). On essaie de se servir du projet d'école pour développer, nous, notre projet périscolaire ». L'éducatrice de l'OMS complète ce propos du coordonnateur enfance en précisant que « cette année, on travaille le langage corporel avec des activités théâtrales, par ex ». Un autre exemple illustre une dynamique somme toute différente. « En 2019/20, on va travailler sur tous les aspects de la sécurité : sauvetage, incendie, prévention, secourisme (...) de manière ludique, avec (...) un enseignant de l'élémentaire qui est pompier. Il n'a pas le temps de le faire sur le temps scolaire, donc, il s'y retrouve bien. »

Mais le coordonnateur nous met en garde : la recherche de complémentarité ne doit pas être exclusive de toute autre initiative sans lien avec l'école, considérant « *comme tout acteur de l'éducation populaire* » que pour que les enfants apprennent aussi par ailleurs et s'épanouissent, ils ont besoin de jouer, rêver, se confronter aux autres de différents façons...

DES PROJETS QUI FONT ÉVOLUER LES COMPLÉMENTARITÉS ENTRE LES ACTEURS

« *Finalement, quand on s'adresse au coordonnateur, on est dans le continuum éducatif sans s'en apercevoir, sans chercher à l'être. On l'est, point.* », témoigne une enseignante. Le temps a fait son affaire. Au-delà des multiples réunions liées au PEdT auxquelles les directeurs d'école sont systématiquement invités, des liens créés au quotidien, des réflexions partagées sur l'organisation, les projets... l'inter-connaissance et la compréhension des enjeux réciproques grandissent, et les réflexions s'affinent, comme en témoigne le responsable enfance-jeunesse : « *il est plus difficile de venir en complémentarité avec l'école maternelle, car ils sont déjà en activité tout le temps à l'école. Donc nous on va plutôt travailler sur des compétences particulières, sur l'autonomie, par exemple* ».

Et puis, la confiance s'installe, la nature des échanges évolue, on aborde d'autres problématiques, certaines liées à tel ou tel enfant.

Par conséquent, « *depuis un an maintenant, un représentant de l'équipe d'animation (le responsable ou l'animateur référent) est invité aux [réunions des] équipes éducatives, tant à la maternelle qu'à l'élémentaire, au même titre que l'enseignant de l'élève, ou que des référents extérieurs tels que le psychologue... et on a aussi notre avis à donner. Et ça c'est une vraie avancée pour nous depuis 1 an et demi. Parce que ça signifie qu'on est reconnu par la communauté éducative scolaire comme des acteurs éducatifs, à part entière, nous aussi.* »



Ce satisfecit du responsable enfance-jeunesse, ne l'empêche pas de craindre que les fruits de ces échanges ne se perdent à l'occasion du départ de tel ou tel acteur : « *la directrice de l'école élémentaire a changé il y a 4 mois - l'ancienne étant partie à la retraite, celle avec qui on a tout créé - il faut donc à nouveaure-switcher* ». Mais l'on peut aussi considérer que les compétences des interlocuteurs sont la garantie de la continuité, voire du renouvellement de ces relations de qualité.

Acteurs du périscolaire à Contrexéville

COMMUNE – équipe pédagogique du service enfance/jeunesse

Office Municipal des Sports (OMS)

Éducation Nationale - équipes pédagogiques des écoles

CONTACTS

- Monsieur Michaël PERRIN, Responsable du pôle enfance/éducation de la commune
tél : 06 43 07 48 32

courriel : michael.perrin@contrexeville.fr

Membres du GAD des Vosges :

- Madame Nina PAVOT, Inspectrice de la Jeunesse et des Sports à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Vosges
tél : 03 29 68 48 95

courriel : nina.pavot@vosges.gouv.fr

- Madame Pascale CAPELLE, Chargée d'intervention sociale à la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges
tél : 03 29 68 87 82

courriel : pascale.capelle@cafepinal.cnafmail.fr

- Monsieur Alexandre BENOIT, Inspecteur de l'Éducation Nationale

tél : 03 29 94 00 34

courriel : ce.ien88-neufchateau@ac-nancy-metz.fr

Annexe 2 :

Charte de bonne conduite des accueils
périscolaires de Contrexéville

Charte de bonne conduite des accueils périscolaires de Contrexéville

Il est important de lire cette charte en compagnie de votre enfant pour qu'il comprenne l'intérêt et le but des règles de vie en collectivité.

La commune de Contrexéville et Ô'Sport association proposent un service périscolaire diversifié et adapté aux besoins de chaque famille :

- restauration scolaire le midi,
- accueil périscolaire les matins et soir, mercredis après-midi.

Dans un souci de respect du rythme de chaque enfant, le service périscolaire propose des temps de détente, d'épanouissement, d'apprentissage ; des temps propices au déjeuner, à la pratique d'une activité dans une ambiance conviviale et dans un climat de sécurité. Toutes ces périodes doivent être mises à profit pour favoriser l'épanouissement et la socialisation de l'enfant. Pour cela, il est incontournable de fixer des règles de vie et de délimiter un cadre pour les enfants, les parents et le personnel éducatif.

Ô'Sport et la municipalité ont choisi d'établir un règlement commun aux différentes structures d'accueil des enfants appelé « *Charte de bonne conduite* ».

Ce règlement unique sera plus simple à appliquer par tous et évitera toute incohérence, afin de responsabiliser les enfants sur leur comportement pendant les temps périscolaires et de les sensibiliser sur le « bien vivre ensemble ».

Cette charte de bonne conduite est un engagement passé entre les enfants, les parents et les structures d'accueil dans le but d'inciter chacun à respecter les règles de vie collective.

Les parents ont des droits et devoirs

- Je suis respecté en tant que premier acteur éducatif de mon enfant,
- Je respecte l'ensemble du personnel encadrant, l'organisation des services et les horaires,
- J'informe mon enfant sur l'activité pour laquelle il est inscrit afin d'éviter toute erreur d'orientation de ce dernier,
- J'adapte les vêtements, les chaussures en fonction de l'activité choisie,
- Je remplis la fiche sanitaire, je signale toute allergie et problème particulier,
- Je signale aux structures d'accueil tous changements de planning,
- Je signe une autorisation de sortie ou je viens le chercher en cas de changement de planning inopiné, en aucun cas un enfant ne doit quitter l'établissement sans autorisation.
- Je suis informé du bon déroulement des temps d'accueil de mon enfant.



Les enfants ont des droits

- J'ai le droit d'être écouté, respecté par mes camarades et par le personnel encadrant,
- Je m'épanouis dans un climat de convivialité et de sécurité,
- L'adulte respecte mon rythme biologique,
- Je suis informé des activités, des menus et je peux avoir régulièrement le choix,
- J'exprime mes idées, mes opinions, mes émotions dans le respect des autres,
- Je suis valorisé, responsabilisé, autonomisé.



Les enfants ont des devoirs

- J'accepte la différence, le handicap, sans jugement.
- J'ai une attitude non violente envers les autres (enfants ou adultes), ni dans mes gestes, ni dans mes paroles.
- Je prends soin de mes affaires et de celles des autres,
- Je respecte les règles des activités : les lieux / les horaires / le matériel,
- Je me lave les mains de façon régulière, après chaque passage aux toilettes et lors des repas,
- Je me déplace dans le calme. Lors des déplacements, les bousculades, les courses sont interdites,
- Je range le matériel utilisé,
- Je ne gaspille pas la nourriture,
- Je jette tous les détritrus (mouchoirs, papier essuie main, emballages goûter...) dans les poubelles prévues à cet effet.



Sous réserve de protocole sanitaire :

- J'utilise un masque de façon adaptée en le changeant régulièrement, en respectant les gestes barrières.

Les sanctions

- Dans un premier temps, tout enfant qui ne respectera pas cette charte fera l'objet d'un rappel à l'ordre : l'encadrant m'isole et m'accorde un temps de réflexion lié au non-respect des règles et si besoin il adapte mon temps d'animation,
- Parallèlement, l'encadrant informe les parents du comportement inadapté de l'enfant
- En cas de nouveau débordement, le responsable de l'accueil ou le directeur du service convoquera les parents lors d'un entretien formel,
- Si ces mesures restaient insuffisantes, le directeur de la structure Ô'Sport association ou le représentant de la collectivité pourraient décider d'une exclusion temporaire ou définitive de l'enfant. Les parents seraient alors informés par un courrier officiel.

Date et signature des parents :

Signature de(s) enfant(s) :

Annexe 3 :

Synthèse des résultats du recueil de données
du PEDT – Février 2023

Chers parents,

La commune, et les différents acteurs éducatifs (écoles / associations/ représentants de parents d'élèves /partenaires éducatifs et financiers...) ont élaboré en novembre 2022 un recueil de données à destination des parents/des professionnels concernant le Projet Educatif de Territoire (PEDT) de la ville de Contrexéville. En effet, la commune a souhaité évaluer la prise en charge éducative globale des enfants sur les différents temps de la journée et de la semaine.

Aussi, nous souhaitons tout d'abord remercier les familles qui ont répondu à ce document, nous permettant ainsi de pouvoir évaluer les services proposés aux familles et aux enfants.

De plus, nous souhaitons également remercier les représentants des parents d'élèves des écoles pour le travail et les propositions apportées ainsi que les différents partenaires éducatifs dont les professionnels de l'enfance.

De façon plus précise, concernant les retours, **41 familles** ont répondu aux différentes questions soit environ 20% des familles des enfants scolarisés dans les écoles de la ville, et **31 professionnels** sur 50 sollicités soit 62 %.

Les différents constats relevés par la majorité des retours des familles et des professionnels :

- Forte fréquentation globale des différents accueils de façon régulière pour des raisons de besoin de garde mais aussi de volonté des enfants de participer aux activités périscolaires (commune et O'Sport).
- Satisfaction globale des familles concernant les différentes offres proposées, et la qualité des activités mises en place
- Retours positifs liés à la participation des enfants aux activités avec le développement de l'autonomie / de la socialisation / du partage.
- Importance donnée par tous sur le rythme de l'enfant et le développement d'activités variées.
- Besoin d'améliorer l'organisation des transitions entre périscolaire et Education Nationale.
- Retours mitigés sur la durée de pause méridienne notamment à l'école maternelle par rapport aux retours des petites sections à la sieste.
- Satisfaction des conditions d'accueil et coordination entre les différents acteurs éducatifs avec de nombreux échanges réguliers, des règles communes déterminées.
- Partage de l'importance de la complémentarité éducative et du besoin de cohérence pour les enfants.
- Nombreux parents sans solution de garde les mercredis.
- Une satisfaction sur l'organisation des rythmes scolaires actuels pour les familles à 55 % contre 37 % (et 8 % sont mitigés)
- Une satisfaction sur l'organisation des rythmes scolaires actuels pour les professionnels à 58 % contre 42 %.

Les axes de développement retenus sont :

- Travail sur la simplification des démarches d'inscription aux accueils périscolaires (en cours avec l'optimisation du portail famille INOE)
- Développement d'activités en lien avec la motricité (tricot, canevass, couture)
- Développement d'activités en lien avec la nature et le culturel, « hors des murs »
- Développement d'activités en lien avec le rythme de l'enfant dont la relaxation et le travail sur les émotions
- Réflexion avec l'école maternelle sur la pause méridienne afin de faciliter le retour au plus tôt des petites sections pour la sieste. Cependant, les contraintes de transport et d'organisation sur les deux établissements scolaires n'ont pas permis d'aboutir à une solution efficiente sur ce sujet, malgré le travail réalisé avec la direction de l'école maternelle.
- Développement sur des projets éducatifs partagés

En conclusion l'analyse des données recueillies a donc démontré une satisfaction et une reconnaissance de la qualité de la structuration de l'offre éducative à disposition sur la commune. Les besoins des familles mais surtout des enfants, le respect de leur rythme et leur développement sont les objectifs principaux mis en avant. Ces retours viennent conforter les choix politiques effectués depuis de nombreuses années dans l'intérêt global du développement des enfants de la commune.

Mme Dos Santos Marlène
Elue en charge de l'enfance et de la Jeunesse

M Perrin Michaël
Responsable Pôle Enfance/Education

Annexe 4 :

Résultats complets du recueil de données du
PEDT – Février 2023

Recueil de données sur le Projet Educatif de Territoire (PEDT)

Résultats

7 février 2023

1) Les objectifs du recueil

- Recueil établi sur la prise en charge éducative globale des enfants, sur les différents temps de la journée et de la semaine.
- Volonté de la commune d'évaluer et dresser un bilan sur la qualité des services proposés aux enfants dans le cadre du Projet Educatif Du Territoire et de ses objectifs.

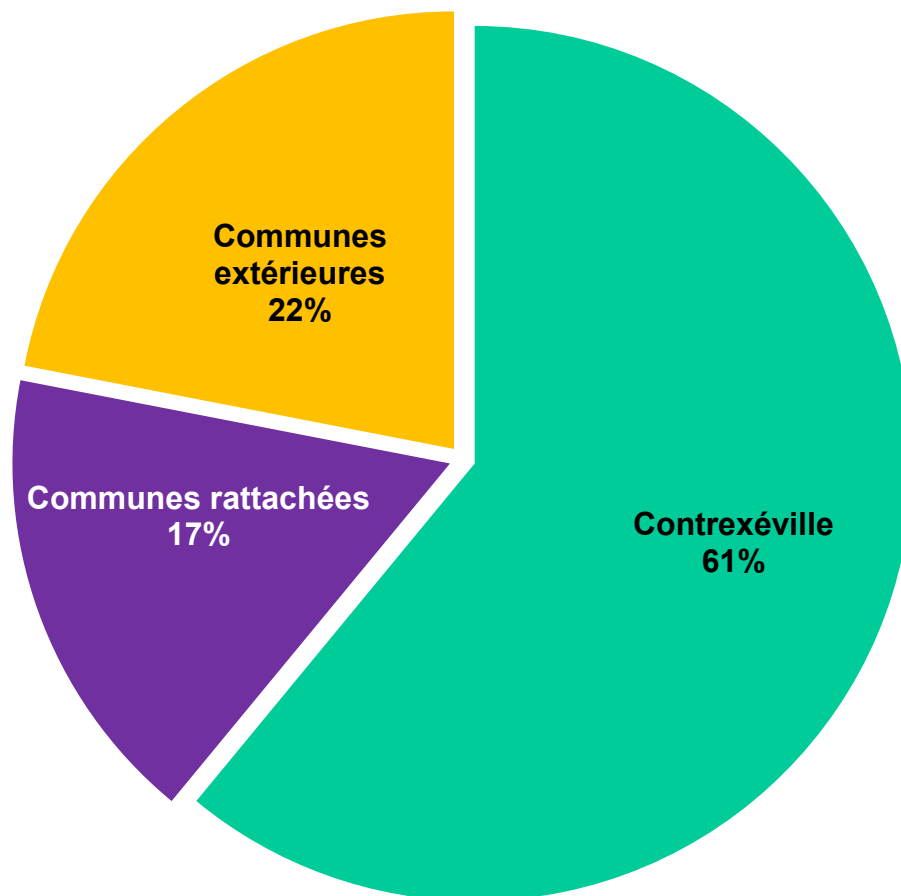
Ce recueil porte sur :

- La continuité entre les temps éducatifs (familiaux, scolaires, périscolaires) et la cohérence entre les rythmes éducatifs et les besoins des familles,
- La qualité, la diversité et l'accessibilité des services proposés,
- La cohérence de l'organisation choisie, les objectifs éducatifs partagés

2) Analyse du recueil

- Recueil de données à destination des familles et des professionnels des écoles maternelle et élémentaire
- Présence de la collectivité aux réunions d'informations à destination des familles organisées par l'association de parents d'élèves
- Distribution et mise en ligne du recueil le 15 décembre pour un retour le 6 janvier (avec en pièce jointe une infographie sur le PEDT)
- **72 questionnaires rendus (31 professionnels, 41 familles)**
- 0 doublons recensés dans les deux écoles (1 seul questionnaire comptabilisé par famille).
- **41 familles soit environ 20% familles**
- **57 Enfants** représentés sur 301 élèves soit environ **19 % des enfants**
- **31 Professionnels représentés sur 50 soit environ 62 %**

Familles



Répartition des réponses par commune

41 Familles

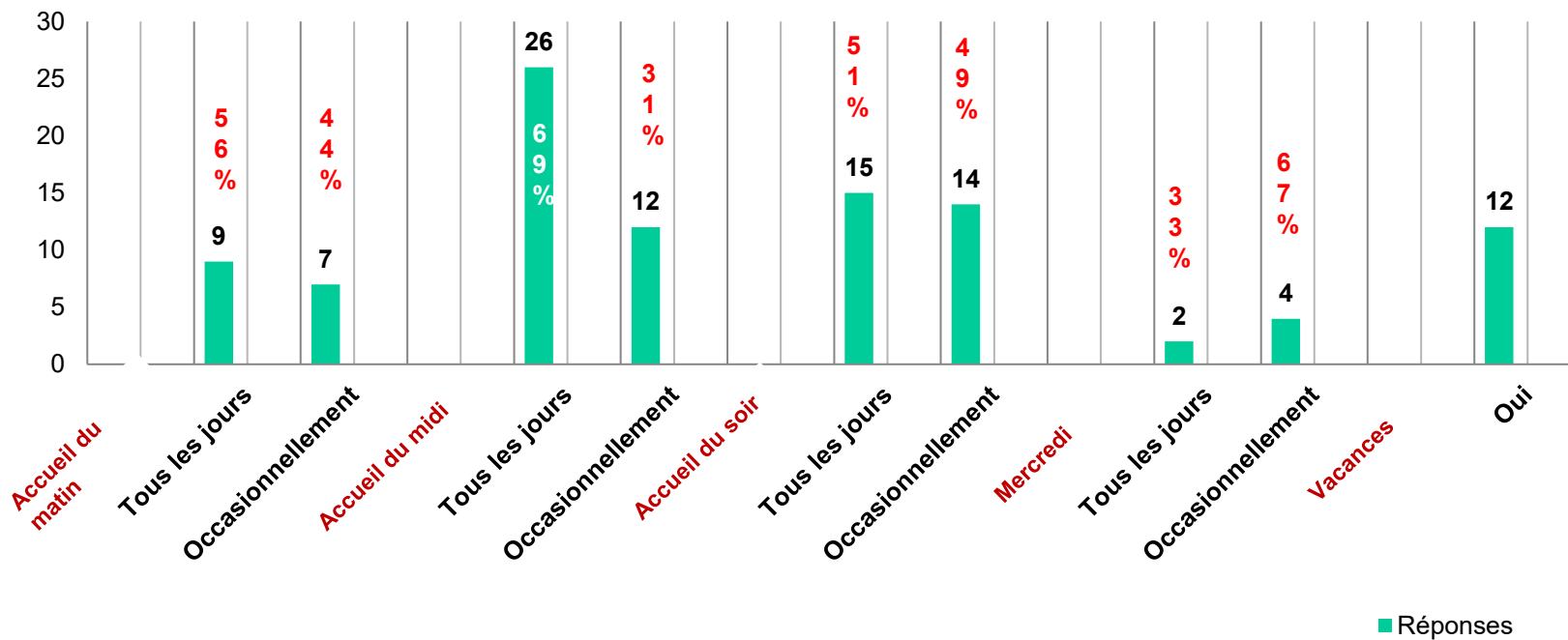
- 25 de Contrexéville sur 137 (18%)

- 7 de communes rattachées sur 29 (24%)

- 9 de communes extérieures sur 34 (26%)

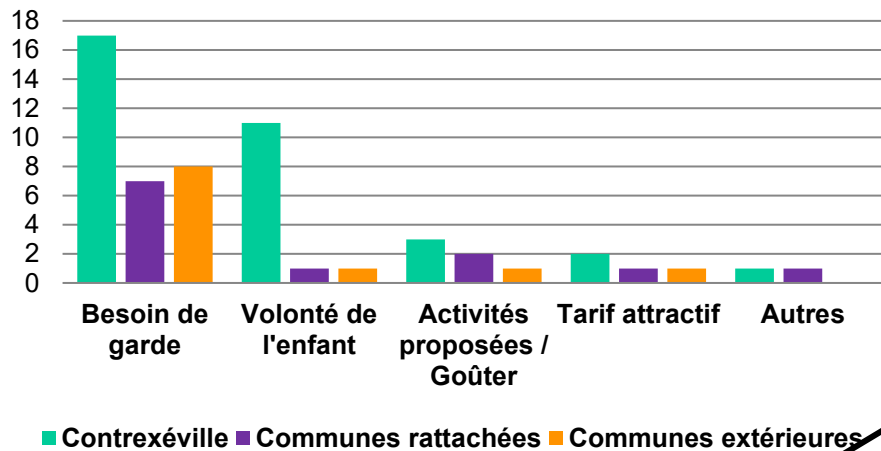
QUESTION 5

Accueils Fréquentés



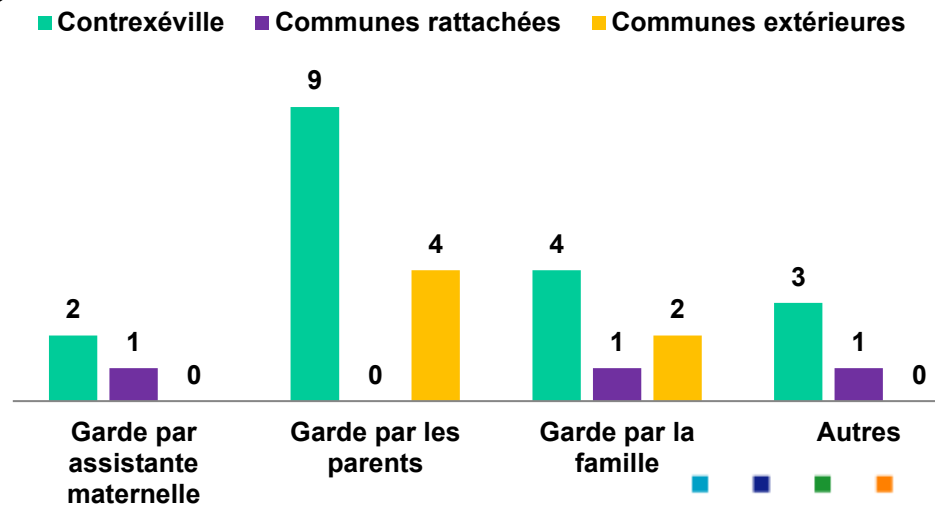
QUESTION 6

Raisons de fréquentation



QUESTION 7

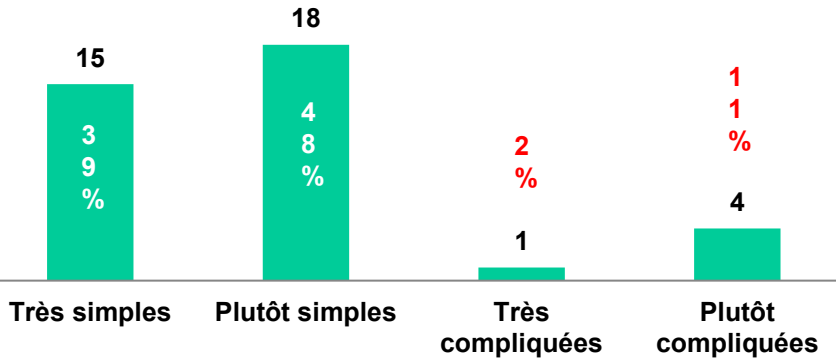
Autres moyens de garde



Démarches inscriptions accueils communaux

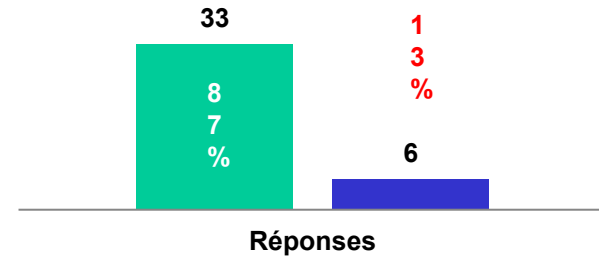
QUESTION 8 et 9

■ Réponses



Utilisation de iNoé

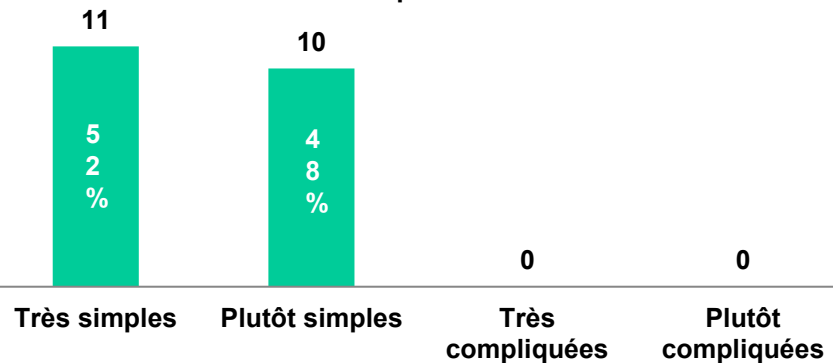
■ Oui ■ Non



Démarches inscriptions accueils O'Sport

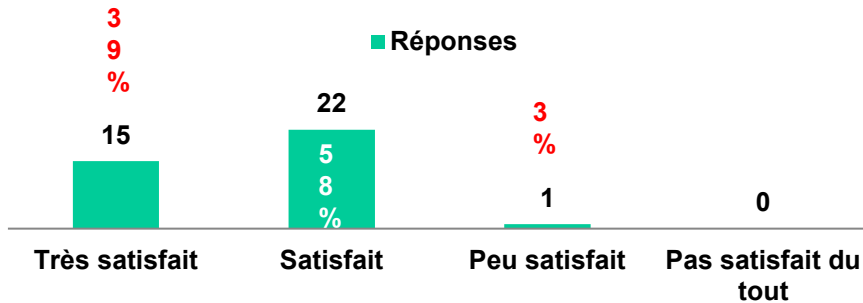
■ Réponses

QUESTION 9



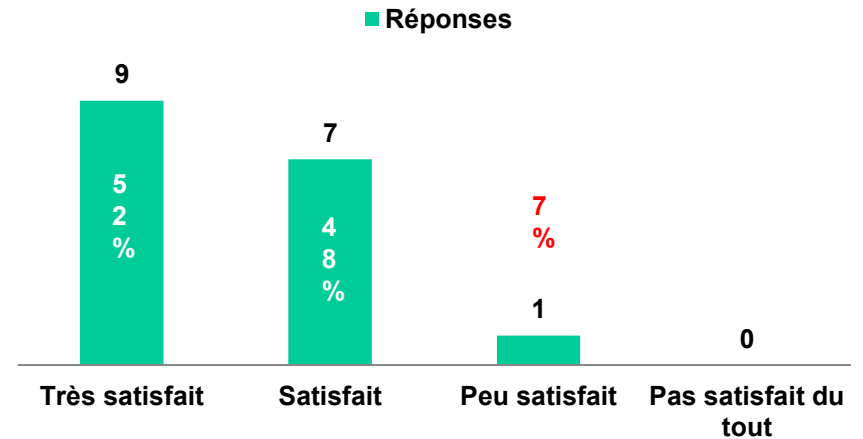
QUESTION 10

Opinion générale qualité offre communale



QUESTION 10

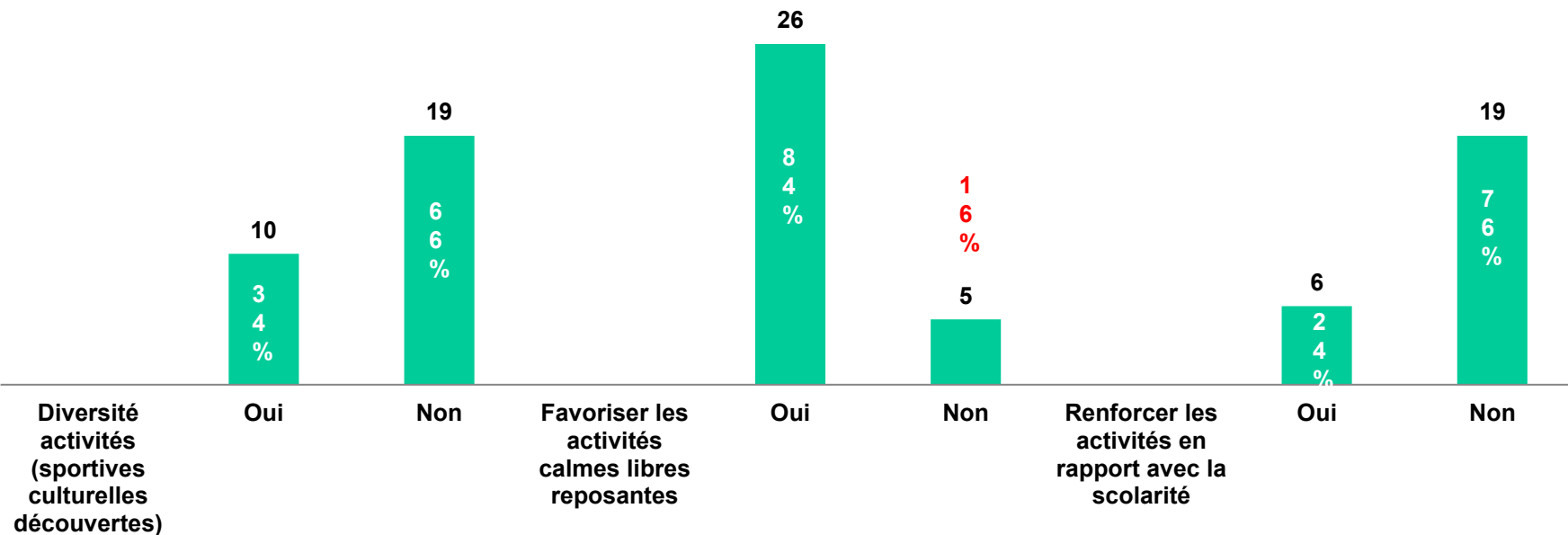
Opinion générale qualité offre O'Sport



QUESTION 11

Attentes sur activités du matin

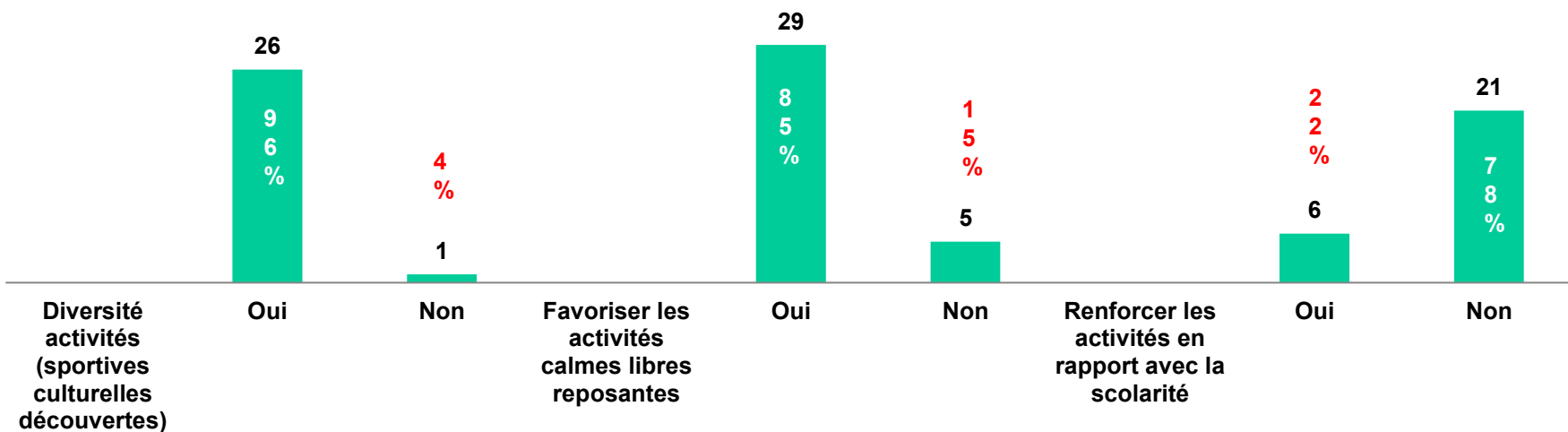
■ Réponses



QUESTION 11

Attentes sur les activités du midi

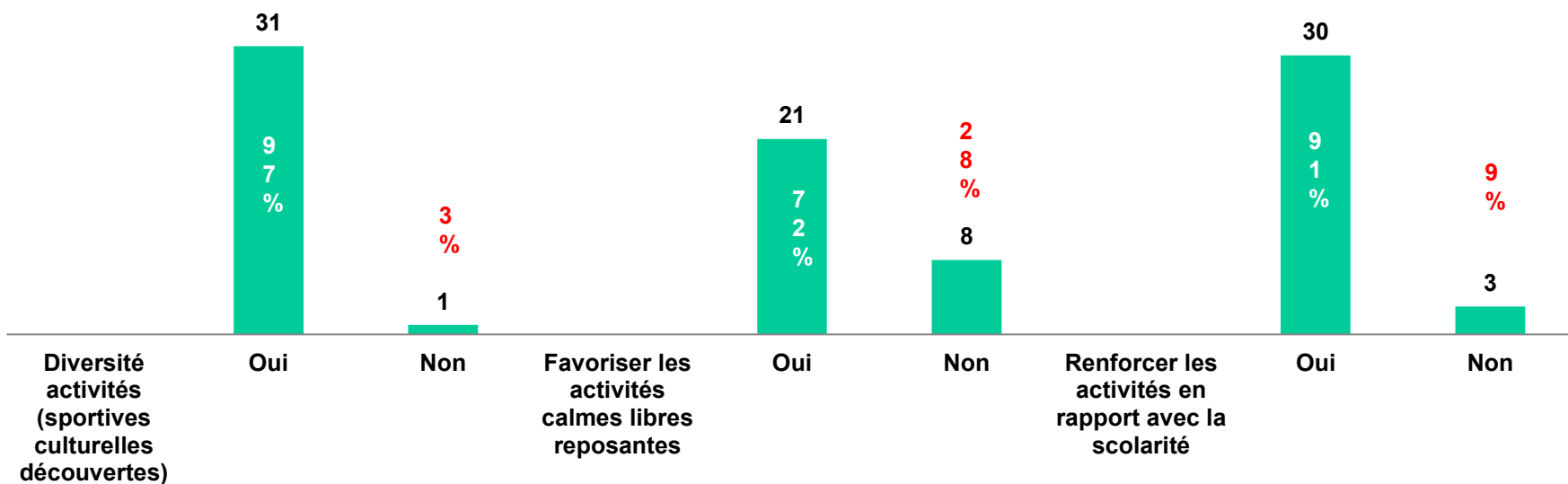
■ Réponses



QUESTION 11

Attentes sur les activités du soir

■ Réponses



QUESTION 12

Réponses des activités communales
aux besoins des enfants

■ Oui ■ Non

40

1
0
0
%

0

Réponses

QUESTION 12

Réponses des activités O'Sport
aux besoins des enfants

■ Oui ■ Non

20

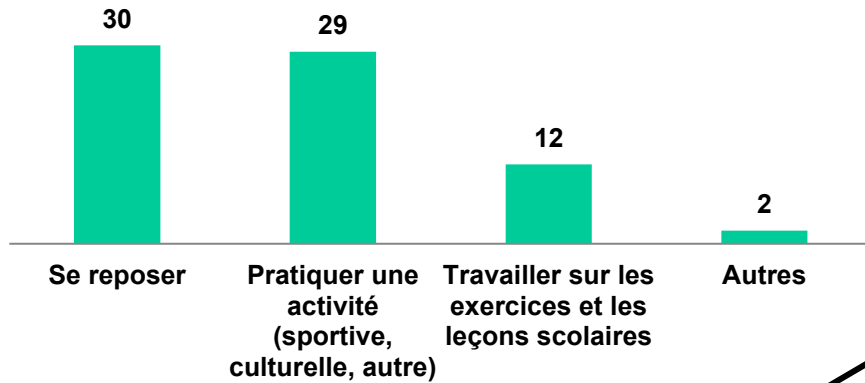
1
0
0
%

0

Réponses

Rôle du mercredi

■ Réponses

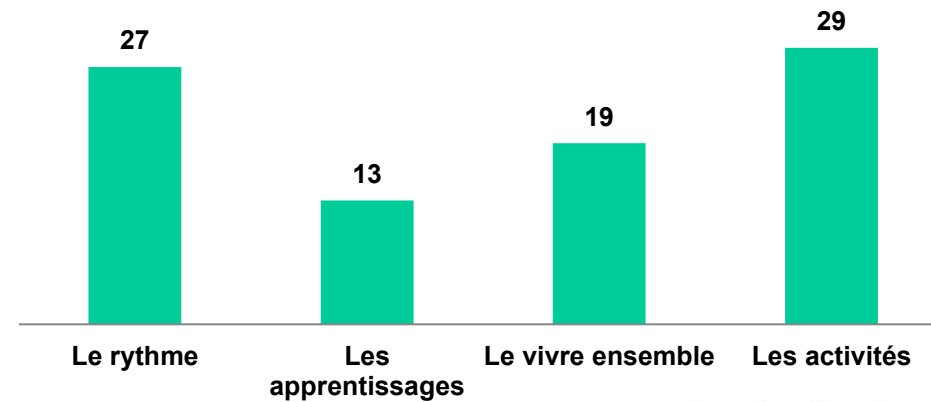


QUESTION 13 (choix multiples)

QUESTION 15 (choix multiples)

Priorité des critères du bien-être de l'enfant

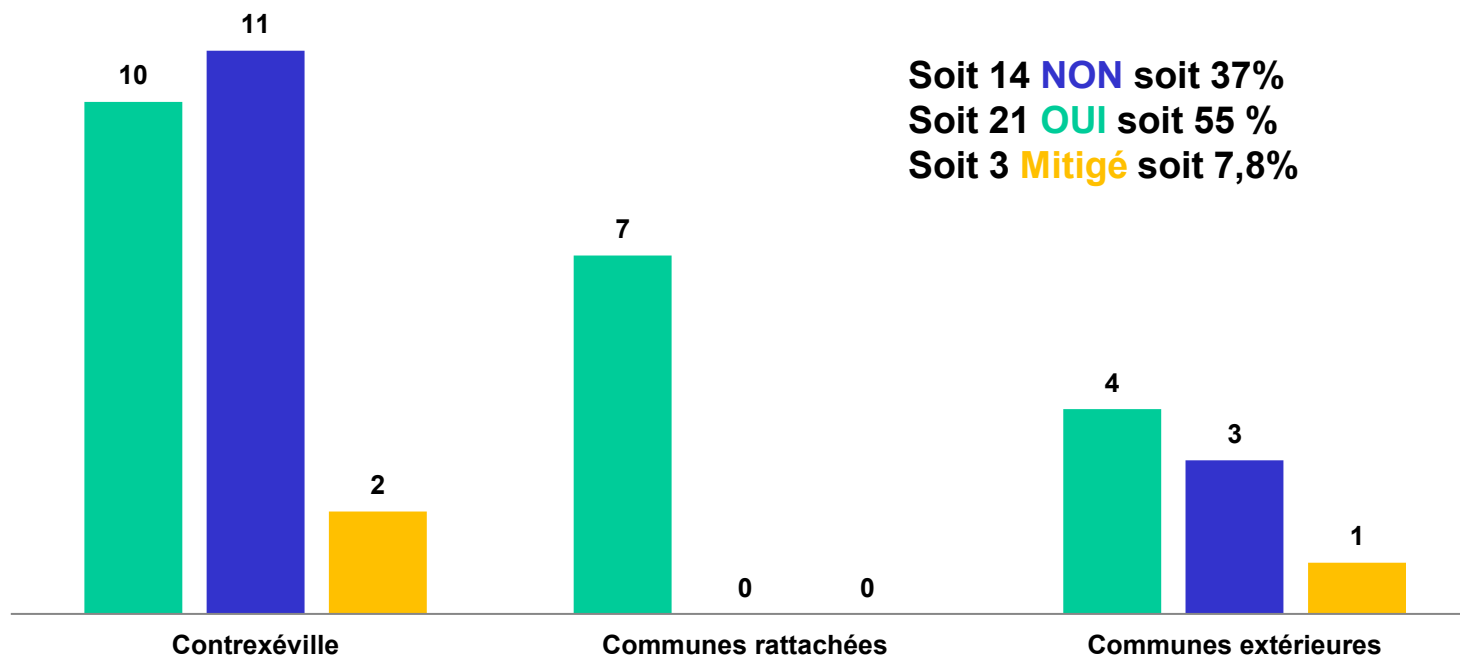
■ Réponses



QUESTION 16

Convenance des 4 jours et demi

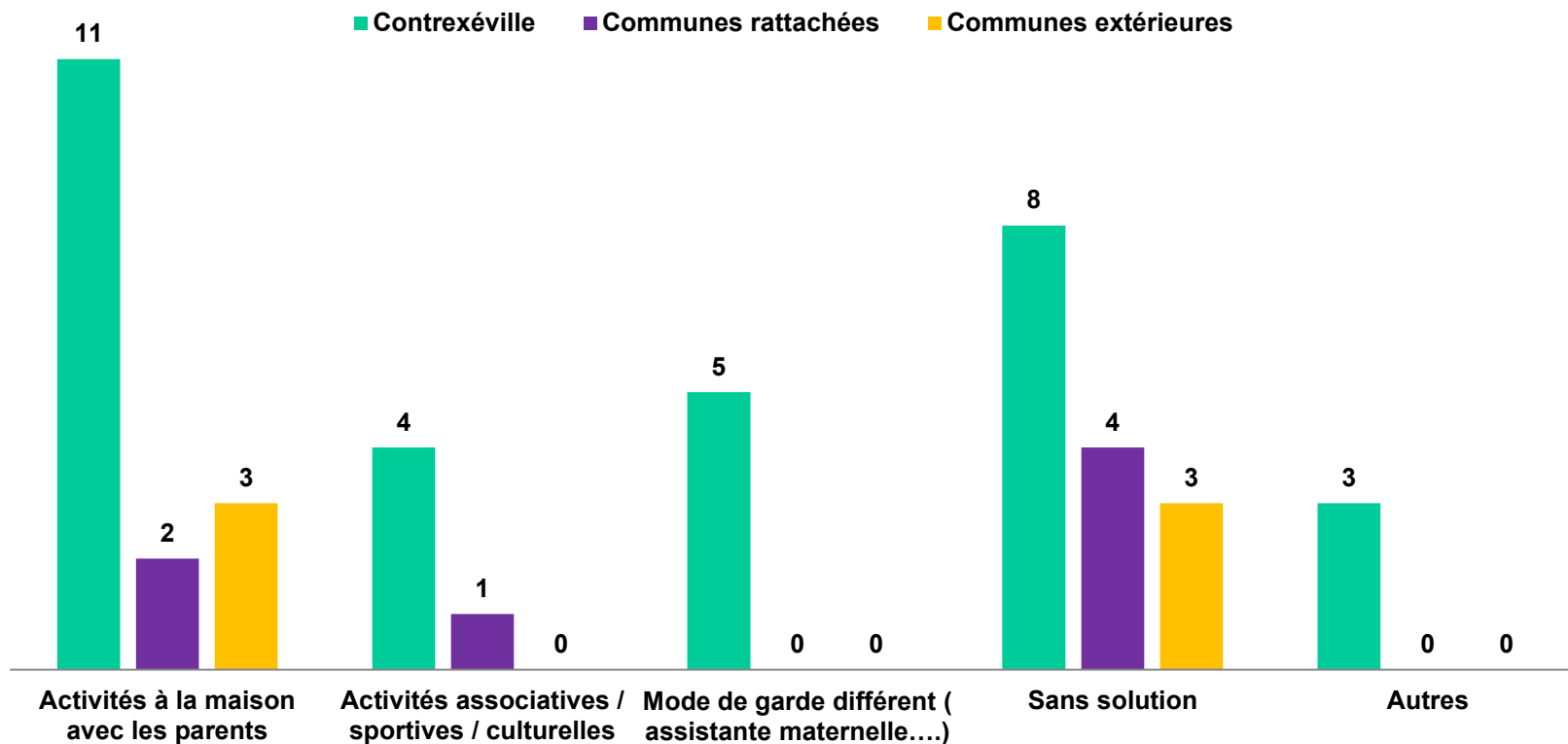
■ Oui ■ Non ■ Mitigé



Soit 14 **NON** soit 37%
Soit 21 **OUI** soit 55 %
Soit 3 **Mitigé** soit 7,8%

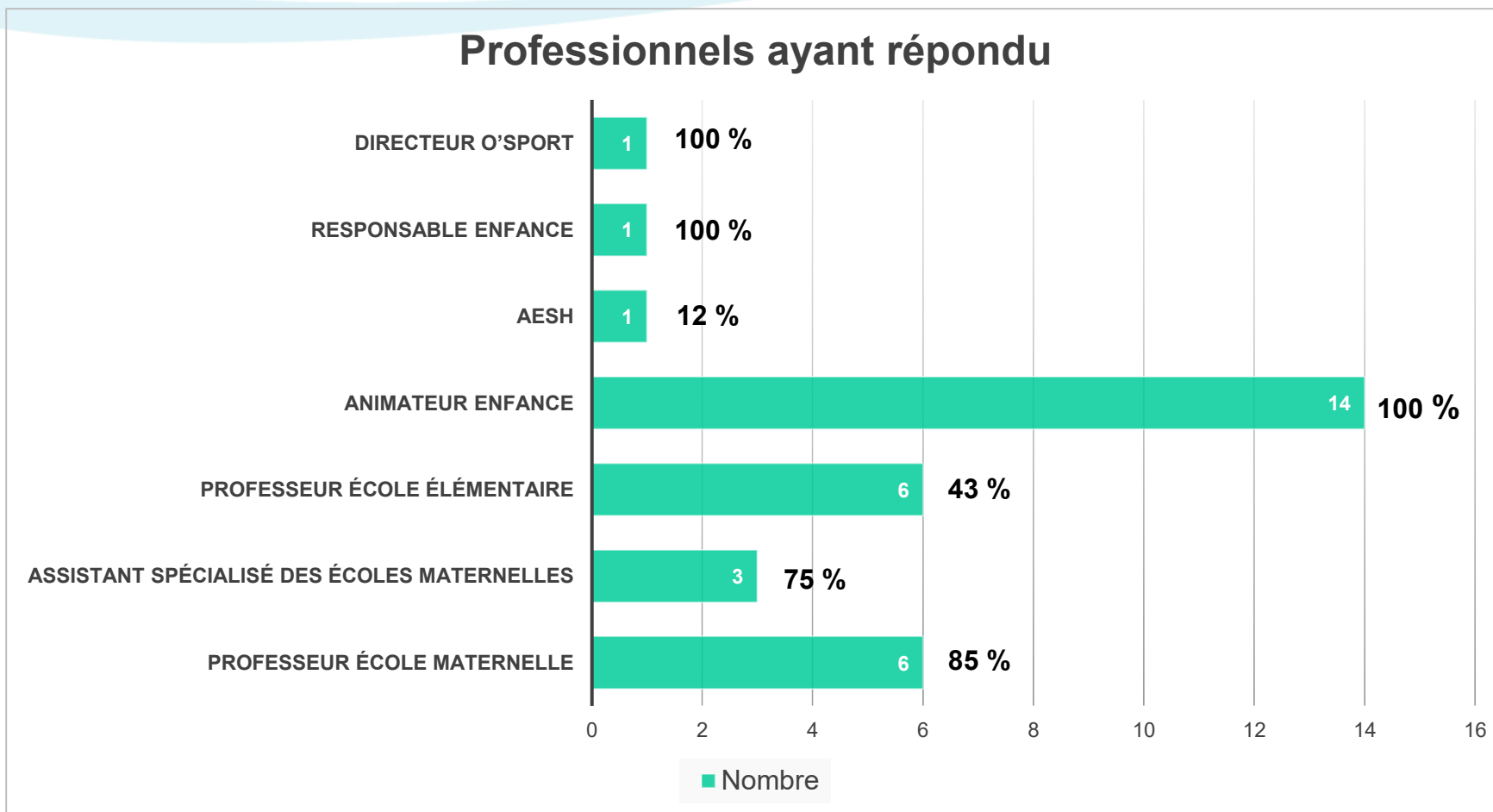
QUESTION 17

Occupation des enfants si mercredi sans école et accueils



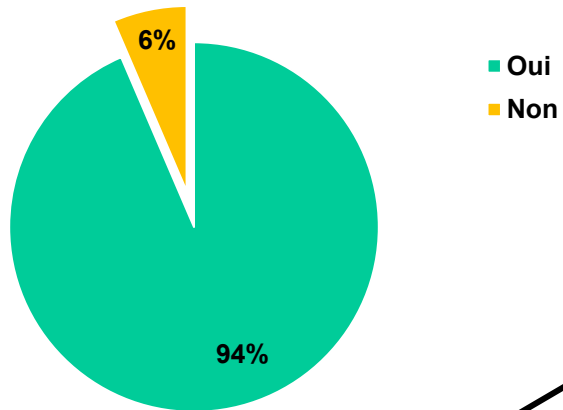
Professionnels

Professionnels ayant répondu



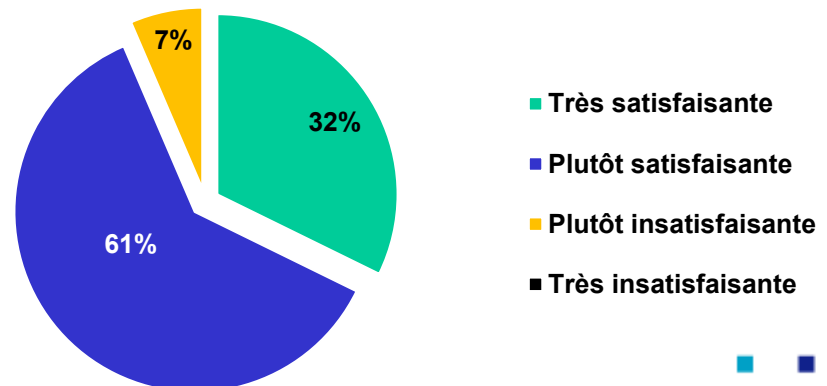
QUESTION 4

Les enfants font ils bien la différence entre temps scolaires et activités périscolaires



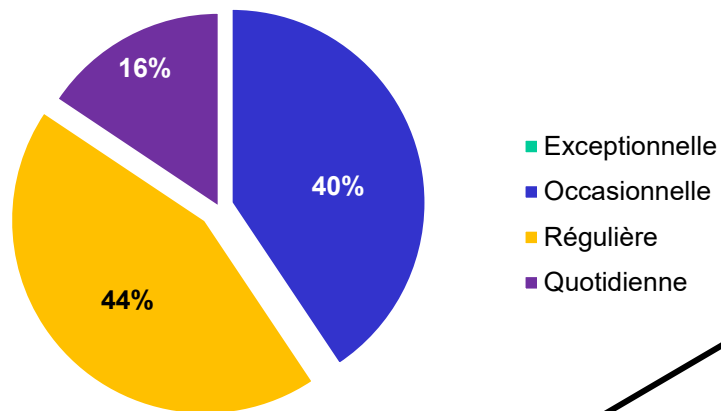
QUESTION 5

Organisation transition entre temps scolaires et périscolaires



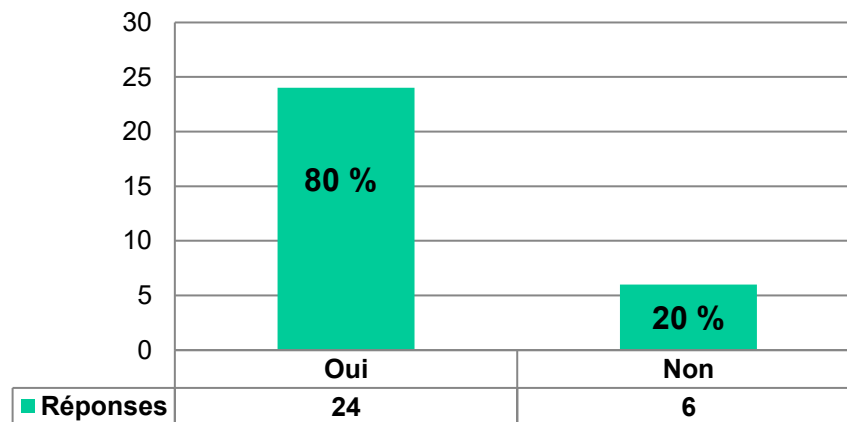
QUESTION 6

Fréquence des échanges entre équipes enseignantes et partenaires éducatifs



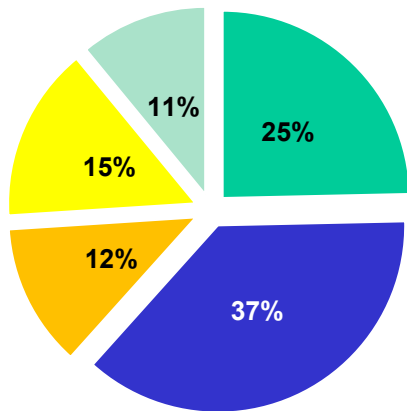
QUESTION 7

Appréciation des conditions de coordination entre équipes



QUESTION 8

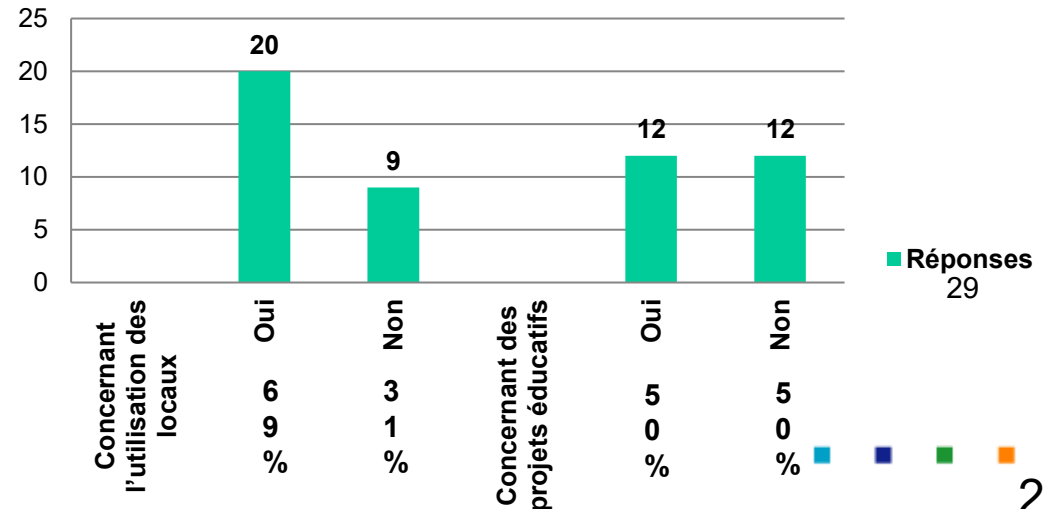
Sujets des échanges



- Orientation des enfants vers les différentes structures
- Difficulté avec les enfants
- Projets d'activités
- Matériel et locaux
- Autres

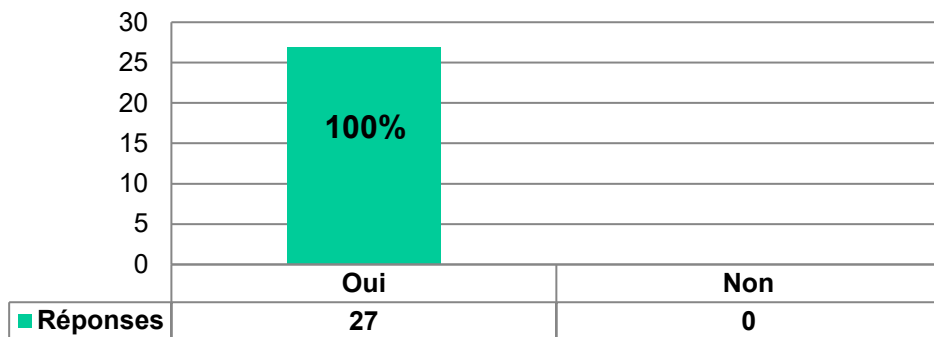
QUESTION 9

Règles communes entre équipes enseignantes et partenaires éducatifs



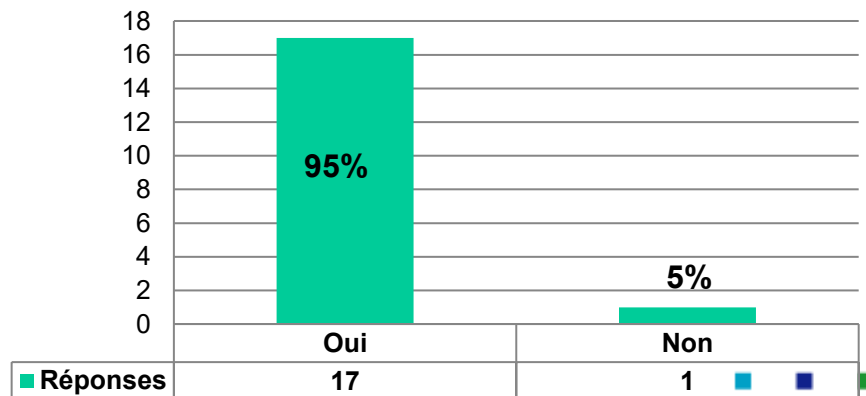
Importance de la complémentarité et la cohérence éducative pour le développement de l'enfant

QUESTION 10



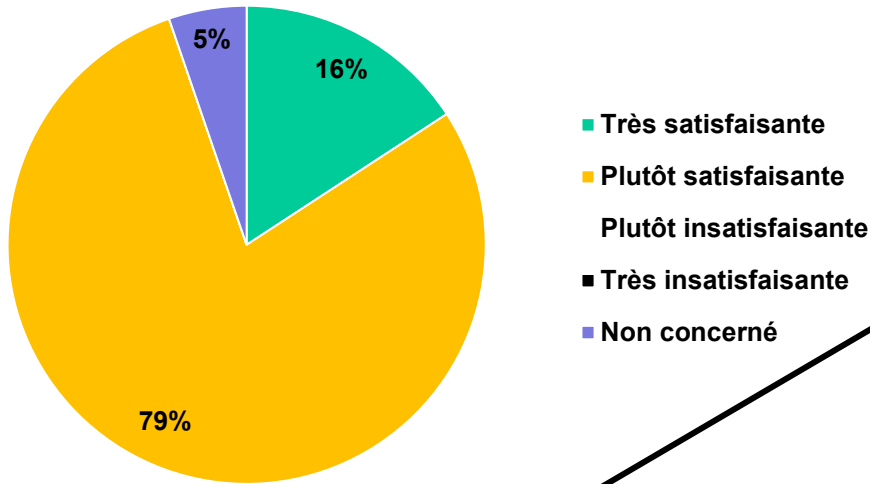
QUESTION 11

Adaptation des locaux mis à disposition



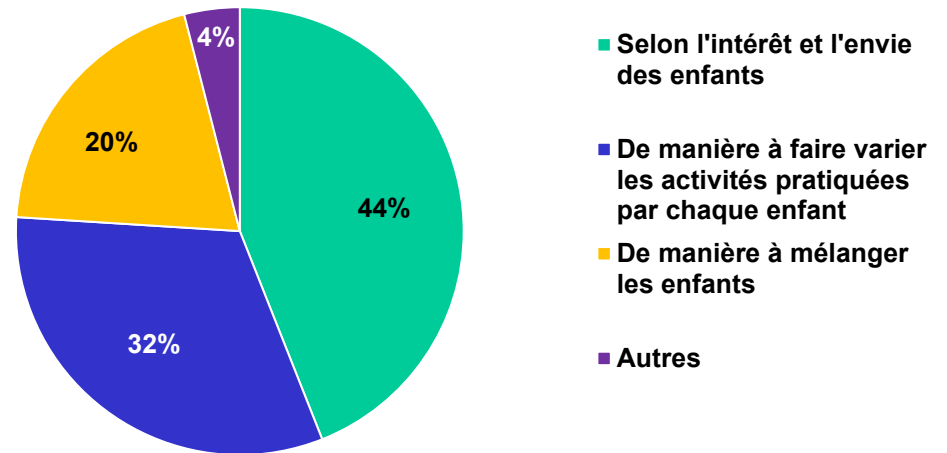
Satisfaction de la durée des animations

QUESTION 12



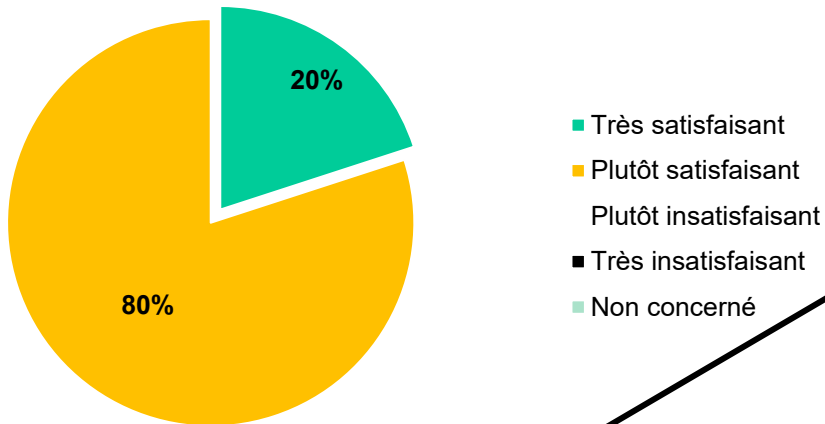
QUESTION 13

Animation des activités du soir



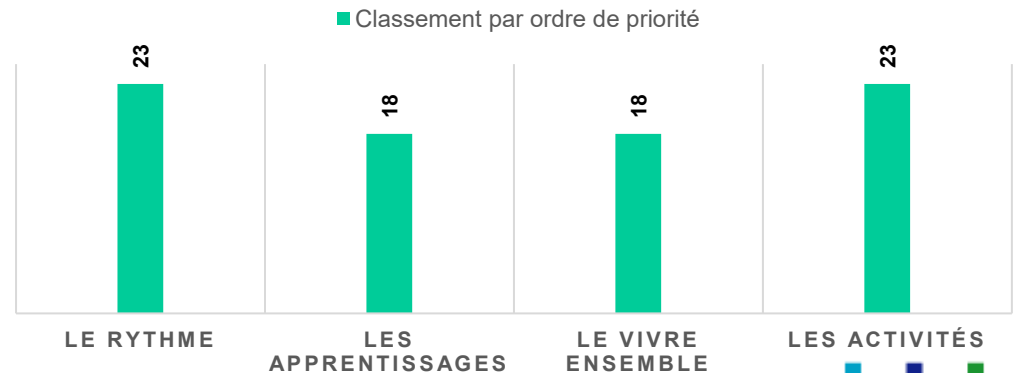
Satisfaction du taux d'encadrement

QUESTION 14



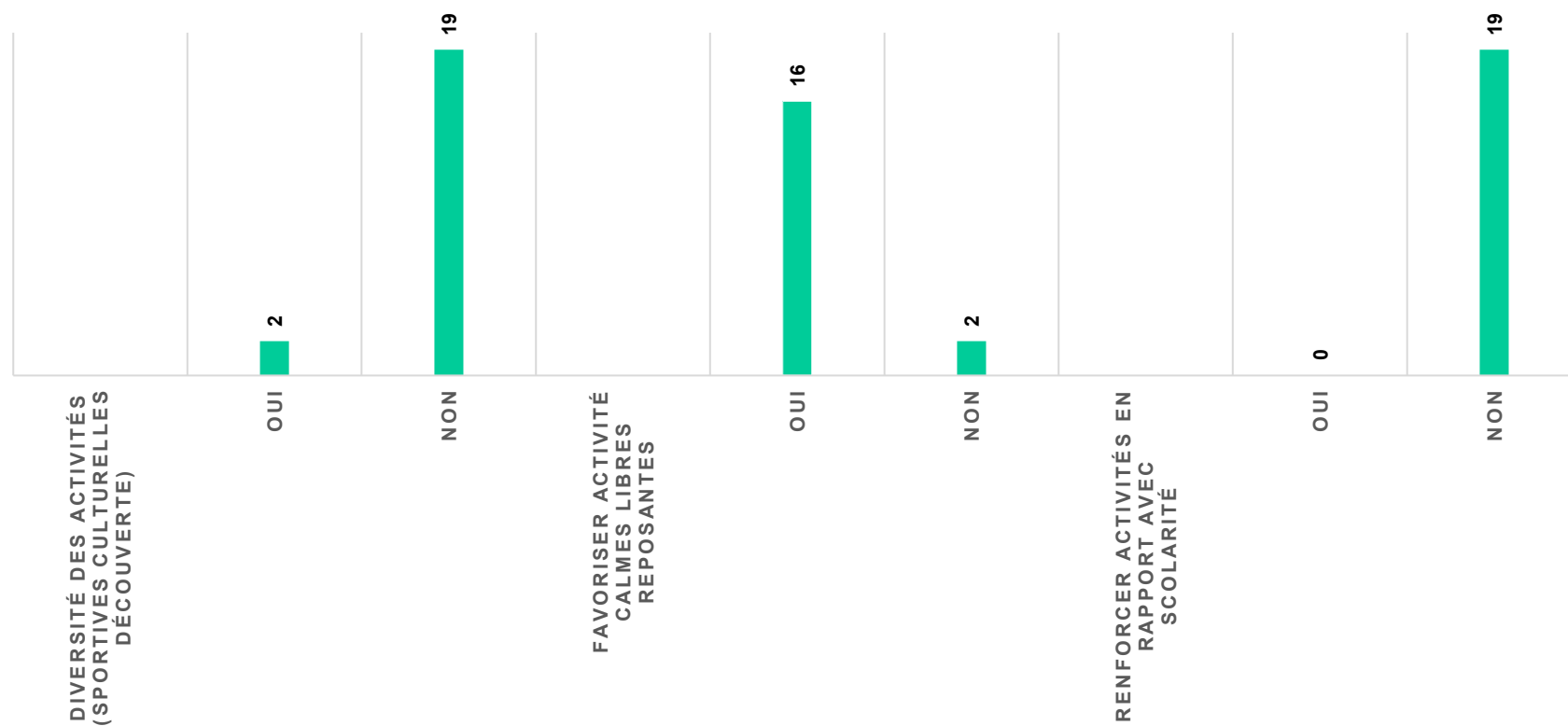
QUESTION 15

ORDRE D'IMPORTANT DES
CRITÈRES À PRENDRE EN
COMPTE POUR LE BIEN-ÊTRE DE
L'ENFANT



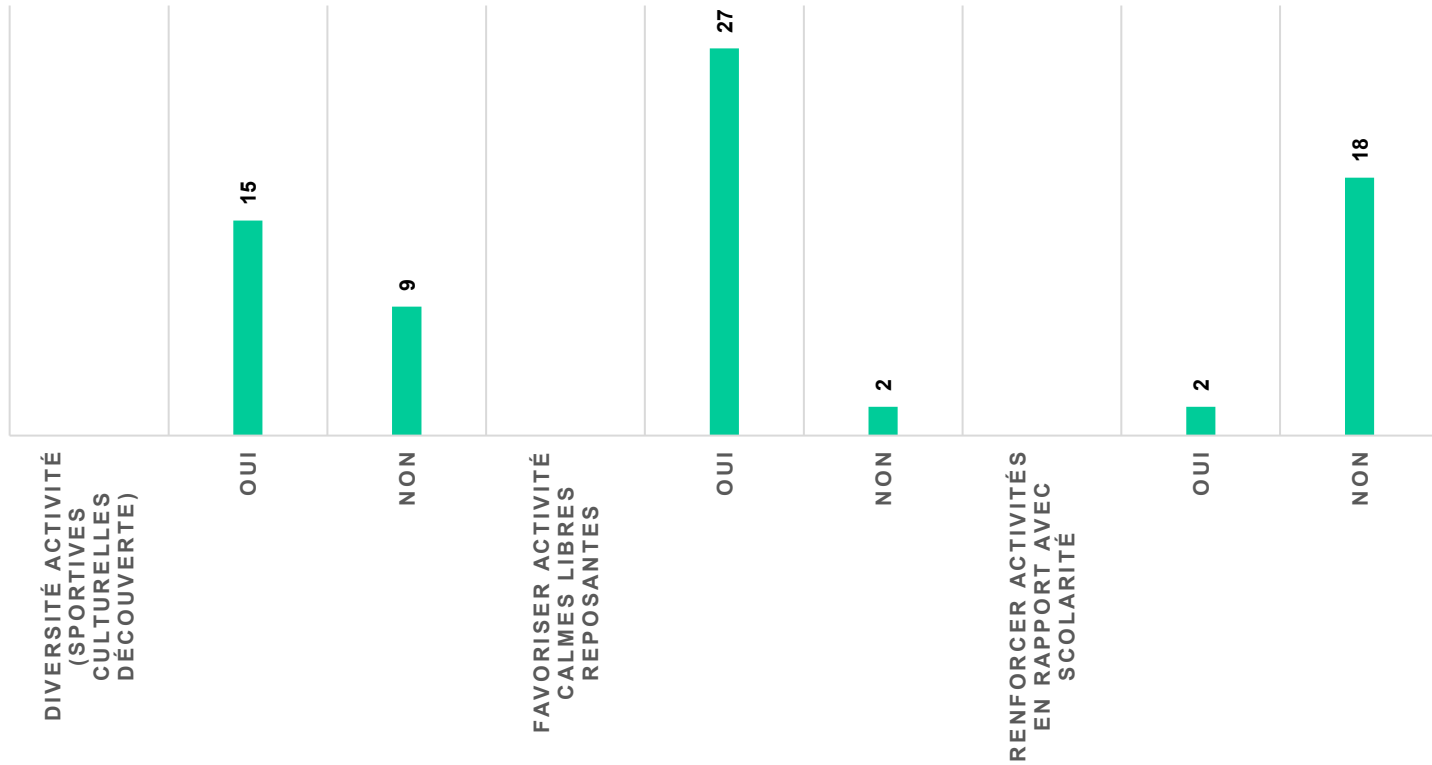
QUESTION 16

ATTENTES ACTIVITÉS DU MATIN



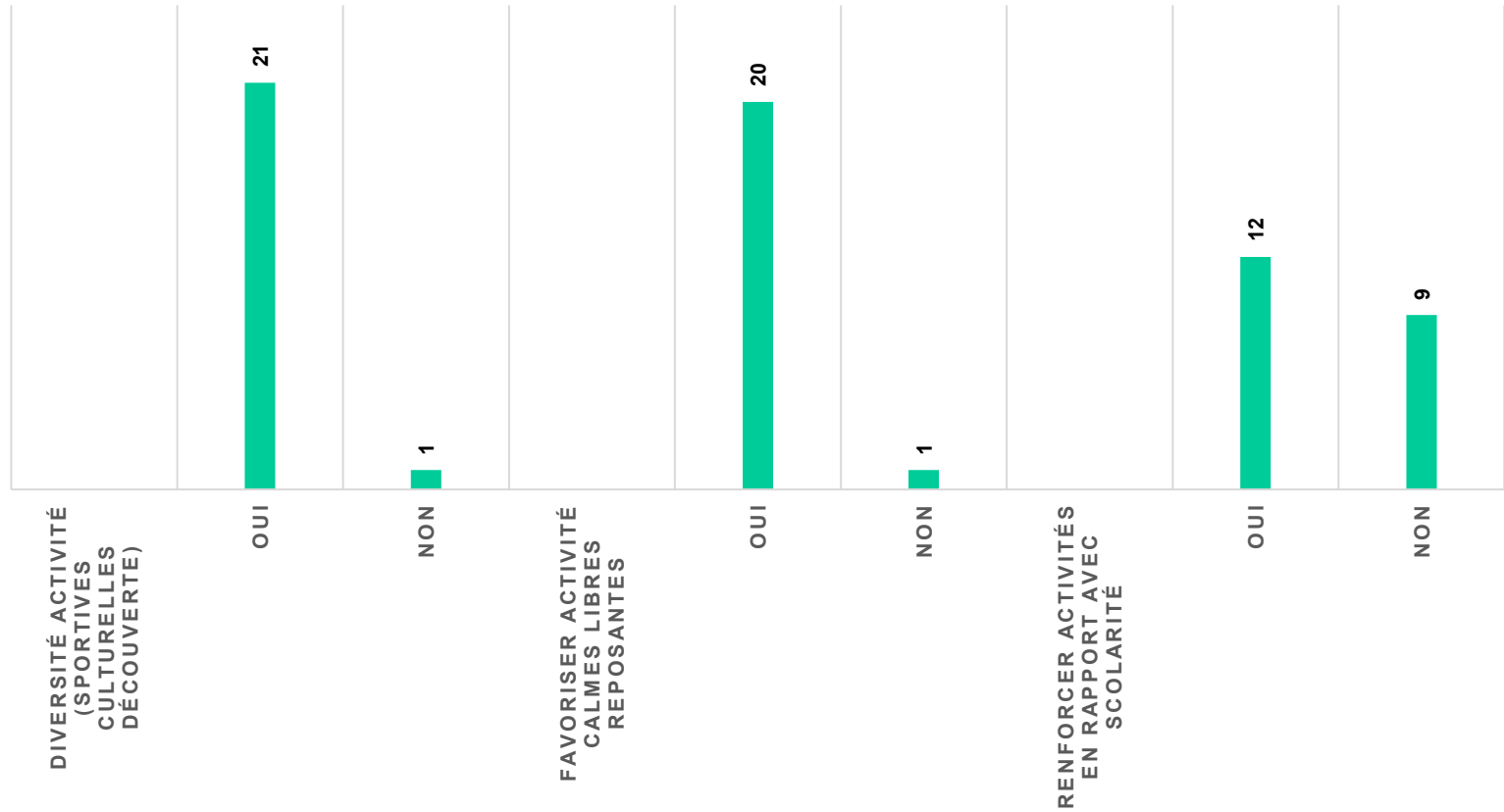
QUESTION 16

ATTENTES ACTIVITÉS DU MIDI



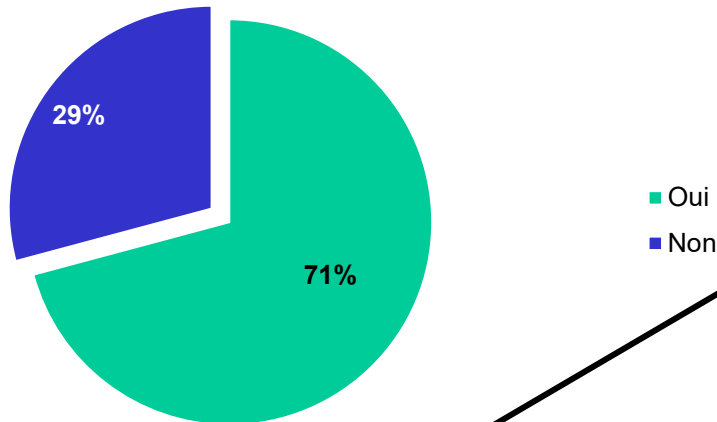
QUESTION 16

ATTENTES ACTIVITÉS DU SOIR



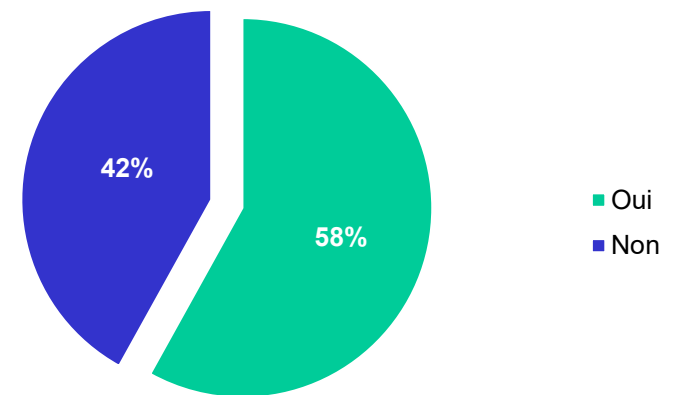
QUESTION 17

Réponses des activités aux besoins et rythme de l'enfant



QUESTION 18

Convenance de l'organisation à 4 jours et demi



Constats

- Peu de retours des familles malgré différentes formes de sollicitations (recueils de données / réunions d'informations organisées par les parents d'élèves / Flyers sur le PEDT / mails ...)
- Forte fréquentation globale des différents accueils de façon régulière et volonté des enfants de participer aux activités
- Satisfaction globale des différentes offres proposées et des activités de qualité
- Retours positifs liés à la participation aux activités (autonomie / socialisation / partage...)
- Importance donnée par tous sur le rythme de l'enfant et le développement d'activités variées
- Besoin d'améliorer l'organisation des transitions entre périscolaire et éducation nationale
- Retours mitigés sur la durée de pause méridienne notamment à l'école maternelle
- Satisfaction des conditions d'accueil et coordination entre les différents acteurs éducatifs (nombreux échanges / règles...)
- Partage de l'importance de la complémentarité éducative et du besoin de cohérence pour les enfants
- Nombreux parents sans solution de garde les mercredis
- Collaboration de qualité entre les différentes structures concernant le développement de l'enfant
- Volonté globale de maintenir le rythme scolaire à 4 jours et demi (retour des enseignants favorable à un retour à la semaine des 4 jours)

Axes de développement

- Travail sur la simplification des démarches d'inscription aux accueils
- Développement d'activités en lien avec la motricité (tricot, canevas, couture)
- Développement d'activités en lien avec la nature et le culturel
- Développement d'activités en lien avec le rythme de l'enfant dont la relaxation et le travail sur les émotions
- Réflexion avec l'école maternelle sur la pause méridienne
- Proposer plus d'activités « hors des murs »
- Développement sur des projets éducatifs partagés

